

Rapport d'activités 2020



Table des matières

Les dossiers principaux de l'année.....	3
1. La gestion de la crise sanitaire	3
2. mateneen fir eng modern Gemeng.....	4
3. La transition digitale au sein du ministère de l'Intérieur	6
4. Réforme de l'examen d'admissibilité pour accéder à la fonction publique communale	7
5. Gestion par objectifs dans le secteur communal.....	7
6. La réforme de la formation pendant le service provisoire des fonctionnaires et employé-e-s du secteur communal.....	8
7. Présentation du bilan intermédiaire sur la réorganisation des services de secours	8
8. Pacte Logement 2.0 – Création de logements abordables	9
9. Abkommen zwischen dem Großherzogtum Luxemburg und dem Land Rheinland-Pfalz über die grenzüberschreitende Notfallrettung.....	9
10. Lancement du cours « Sécurité et prévention des accidents au quotidien ».....	10
11. Le « Baulandvertrag », la loi pour la création de nouveaux logements	10
12. Lancement de la plateforme nationale sur la réduction de risques de catastrophe.	11
13. L'archivage au sein du MINT	12
Panorama social du ministère de l'Intérieur	13
Les activités de 2020 par Directions.....	16
Direction des affaires communales (DAC)	16
Direction des finances communales (DFC).....	23
Direction du contrôle de la comptabilité communale (DCCC).....	25
Direction de l'aménagement communal et du développement urbain (DACDU).....	26
Direction de la sécurité civile (DSC)	29
Travaux législatifs et réglementaires	33
Projets de lois déposés.....	33
Lois votées.....	33
Projets de règlements grand-ducaux introduits dans la procédure réglementaire	33
Règlements grand-ducaux publiés	34
Circulaires.....	38
Questions parlementaires.....	45



Les dossiers principaux de l'année

L'année 2020 a été une année marquée par bon nombre d'incertitudes dues à la survenance d'une pandémie mondiale qui a affecté tous les départements ministériels à des étendues différentes, mais aussi de loin ou de près le fonctionnement de leurs différentes directions. Le ministère de l'Intérieur a activement contribué à la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sur différents niveaux, ce qui a bien évidemment fortement impacté les services du ministère. Néanmoins, les travaux sur les grands dossiers politiques ont été poursuivis dans la mesure du possible.

1. La gestion de la crise sanitaire

Pour garantir un soutien aux communes durant la crise liée à la pandémie, le ministère de l'Intérieur a mis en place des mesures législatives et réglementaires pour soutenir les autorités communales dans leurs efforts de gestion de crise au niveau local. En effet, à partir du début de l'état de crise, déclaré le 18 mars 2020 par règlement grand-ducal et prorogé le 24 mars 2020 jusqu'au 24 juin 2020, le ministère de l'Intérieur a pris les mesures nécessaires pour adapter le cadre légal nécessaire au fonctionnement des communes et des entités assimilées. Ainsi la ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, a introduit, à titre d'exemples, par voie législative la possibilité d'utiliser les visioconférences pour les séances du conseil communal, celle de réunir le conseil communal dans un bâtiment communal autre que la maison communale, et ceci sans que cette décision n'ait eu besoin d'être approuvée préalablement par l'autorité de tutelle, ou encore le vote par procuration.

Avant que l'état de crise n'ait été déclaré, et au vu de l'actualité dans nos pays voisins, le ministère s'est efforcé de suivre et d'analyser l'évolution de ce nouveau virus depuis fin janvier 2020. Ceci l'a amené à constater que des décisions devaient être prises afin de garantir la continuité des services, non seulement celle du ministère de l'Intérieur, mais aussi celle des communes, qui se trouvaient dans une situation inédite pleine d'inconnues. Après quelques travaux préparatifs, le plan interne de continuité des activités a été déclenché. Au même moment, des pourparlers étroits et réguliers ont eu lieu avec le SYVICOL, avec lequel la collaboration a été significativement renforcée, dans le but d'assister les communes à mettre en œuvre leurs plans de continuité des activités. A part la Ville de Luxembourg, aucune autre commune ne disposait à ce stade un plan de continuité des activités.

Pour renforcer le rôle du ministère en tant que partenaire de toutes les administrations communales et entités assimilées, une hotline 24/7 et une adresse courriel (covid-19@mi.etat.lu) spéciales ont été mises en place afin de les aider et éclairer sur la mise en œuvre pratique des mesures gouvernementales et législatives. En effet, au vu de la rapidité d'évolution de la pandémie au Luxembourg, mais aussi dans les autres pays européens, beaucoup de décisions et de mesures ont dû être prises en urgence. Il était évident qu'il revenait au ministère de l'Intérieur de clarifier certains aspects. Les points de contact ainsi mis en place ont répondu à un grand nombre de demandes sur l'application des mesures de lutte contre la crise, successivement introduites soit par règlement grand-ducal soit par la loi.



Il y a par ailleurs lieu de relever que la gestion d'une pandémie mondiale fait bien évidemment appel à des coopérations interministérielles. Ceci n'a pas été différent pour la pandémie liée à la COVID-19, raison pour laquelle des agent-e-s du ministère de l'Intérieur ont renforcé la cellule de crise nationale dès le début. En effet, certains domaines relevant d'autres ministères, comme la santé publique, l'enseignement fondamental, les transports publics et la sécurité intérieure, ont été impactés par la crise sanitaire, ce qui s'est répercuté au niveau local. Afin d'optimiser les flux d'informations vers les communes provenant des ministères respectifs compétents, 104 circulaires ont été transmises par le ministère de l'Intérieur aux communes et entités assimilées depuis le début de la crise à la mi-mars.

Plus encore, le ministère a soutenu par ses efforts certains autres ministères dans le cadre de la gestion de la pandémie : rapatriement des résident-e-s en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et européennes, servir de relais et de coordinateur des organes communaux pour leurs relations avec l'inspection sanitaire, ceci en collaboration avec le ministère de la Santé, etc.

Le ministère a également eu un échange régulier avec les responsables du Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS), ce qui incluait, entre autres, un point de situation COVID-19 et l'évaluation de l'impact que la crise pouvait avoir sur l'organisation des secours.

Après la fin de l'état de crise, une stratégie de déconfinement a été mise en place. Celle-ci impliquait la mise en place de mesures barrières dans le but d'endiguer la propagation du virus. Parmi ces mesures, l'obligation du port du masque dans certains endroits publics. Le gouvernement avait alors décidé, dans un premier temps, de distribuer 5 masques par citoyen-ne, et, dans un second temps, 50 par résident-e et frontalier/-ière. La première distribution a été un défi logistique majeur. Par le biais des liens qui lient le ministère de l'Intérieur au CGDIS, cette tâche a pu être exécutée comme mission de sécurité civile. Grâce à cette collaboration, les communes ont été livrées rapidement. La distribution a été un grand succès, d'un point de vue logistique, mais aussi d'un point de vue humain. En effet, la collaboration entre un grand nombre de pompiers volontaires et professionnels et les agent-e-s des communes au service du citoyen, était un franc succès.

Pour conclure, chacun a son rôle à jouer lorsqu'il s'agit de gérer une crise qui impacte fortement le pays entier. Le ministère de l'Intérieur a su assumer sa mission grâce à la disponibilité de ses agent-e-s et à la bonne collaboration inter-administrative à tous les niveaux. C'est en ces moments que la solidarité prend tout son sens.

2. mateneen fir eng modern Gemeng

La refonte de la loi communale - et son adaptation aux temps modernes - est une priorité de l'accord de coalition 2018-2023 en ce qui concerne les communes. Les travaux sur cette réforme ont été poursuivis en 2020, bien que de nombreuses étapes initialement prévues aient dû être adaptées à la crise sanitaire.



2.1. La réforme de la surveillance de la gestion communale

Le dépôt du projet de loi n° 7514 en date du 9 janvier 2020 - qui a pour but de moderniser ce que la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 qualifie de « tutelle administrative » sur les communes - était une première étape majeure du processus.

Les modifications proposées représentent un changement de paradigme dans la mesure où, conformément à la volonté exprimée dans l'accord de coalition 2018-2023, elles constituent un pas décisif vers les rapports futurs entre l'État et les communes. L'État sera à l'avenir plutôt un conseiller et un partenaire qu'un contrôleur.

Au-delà du renforcement de l'autonomie communale et de la création d'un nouveau fondement pour les relations État-communes, la réforme génère des gains importants en termes d'efficacité administrative, et ce tant au niveau local qu'au niveau étatique.

La réduction du nombre de dossiers à soumettre au contrôle étatique de même que la mise en place d'une plateforme d'échange de documents électronique entraînera une simplification et une accélération des procédures administratives, permettant ainsi une meilleure organisation de l'administration communale.

La réforme aura également un impact profond sur l'organisation du travail du ministère de l'Intérieur, auquel incombe la presque totalité des charges administratives dans le domaine de la surveillance étatique sur les entités locales soumises au contrôle de l'État. Son rôle de contrôleur sera maintenu, mais son allègement permettra de développer davantage les rôles de partenaire et de conseiller des communes.

Finalement, le projet de loi profite de l'occasion pour créer une base légale pour l'introduction, par voie de règlement grand-ducal, d'une charte de l'élu-e communal-e.

Ce projet de loi est actuellement en attente de l'avis du Conseil d'État.

2.2. Poursuite du processus participatif et présentation des résultats

Après l'événement de lancement, six forums régionaux réunissant des représentant-e-s de 98 communes et une enquête en ligne en 2019, le processus participatif s'est poursuivi le 18 janvier 2020 avec un atelier citoyen qui a clôturé la première phase de participation dont le but principal était de soulever et de discuter toutes les thématiques touchant le secteur communal et les citoyen-ne-s. Un total de 6.300 personnes a participé à cette première phase de consultation.

Suite à une interruption de plusieurs mois à cause de la COVID-19, le ministère de l'Intérieur a présenté les résultats de cette première phase du processus aux responsables du secteur communal lors d'une table ronde en ligne qui a eu lieu le 6 juillet 2020. Cet événement a également offert l'opportunité aux responsables politiques présents de partager leurs retours



d'expériences de la crise sanitaire, susceptibles d'avoir un impact sur le fonctionnement des communes à l'avenir et sur la refonte de la loi communale.

Les expériences liées à la crise sanitaire ont amené les responsables du ministère à compléter le retour de la première phase par une enquête visant les expériences tant des responsables politiques que des agent-e-s du secteur communal durant la crise. Les [résultats de cette enquête](#) ont été publiés le 9 novembre 2020. Ils ont démontré la volonté tant des élu-e-s locaux/-ales que des agent-e-s de digitaliser davantage de procédures et de moderniser l'organisation du travail, y compris par l'introduction du télétravail. L'enquête alimentera ainsi les discussions avec les partenaires sociaux sur la mise en place d'un cadre pour l'organisation du télétravail dans le secteur communal pour la période d'après-crise.

Sur la base de ces résultats, plusieurs groupes de travail au sein du ministère de l'Intérieur se sont penchés sur les recherches juridiques concernant les différents blocs thématiques, afin d'identifier les sujets et de préparer des propositions claires pour la deuxième phase du processus. Ces travaux sont en cours.

3. La transition digitale au sein du ministère de l'Intérieur

Au cours de l'année 2020, le service processus et digitalisation a été créé dans le dessein de procéder à la digitalisation progressive d'une grande partie des activités du ministère de l'Intérieur. Les missions de l'équipe composée de deux agent-e-s sont de nature variée, mais poursuivent le même objectif : augmenter l'efficacité des procédures internes tout en améliorant le travail quotidien des collaborateurs et collaboratrices du ministère.

En fonction du projet et des besoins identifiés, le service accompagne les équipes dans leurs tâches de gestion (planification, suivi, coordination, etc.), d'analyse (cartographier les processus, décrire des procédures, etc.) ou technique (définition solution technique, référentiel de données, etc.).

Des exemples de projets de digitalisation réalisés en 2020 par le ministère sont :

- La mise en place d'un « dépôt digital » pour documents, dépôt qui permettra la mise à disposition de documents électroniques au secteur communal. Dans ce contexte, l'ensemble des dossiers de règlements-taxes actuellement en vigueur ont été numérisés et seront prochainement mis à disposition des agent-e-s communaux/-ales habilité-e-s.
- La mise en place d'un système informatisé pour le traitement interne des dossiers concernant les transactions immobilières. Ce système a pour objectif de garantir à l'avenir un meilleur suivi des demandes et de leur état d'avancement, de faciliter la collaboration coordonnée entre plusieurs services du ministère de l'Intérieur et de permettre l'établissement de statistiques concernant les demandes reçues. Il s'agit de la première étape de dématérialisation des dossiers papiers en vue de la digitalisation des processus de transmission et de traitement des dossiers.



- Afin d'accélérer la transformation digitale de la gestion du personnel, le ministère de l'Intérieur a contribué au projet eDocs du Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État (CGPO) qui vise la création du dossier personnel électronique unique de tout-e-s les agent-e-s étatiques.

Le suivi et la gestion des projets a également été repensé et modernisé. Une nouvelle procédure transparente permettant de suivre l'avancement de tous les projets et de maintenir à jour le portefeuille des projets du ministère a été mise en place. Elle a été complétée par une démarche transversale réunissant les représentant-e-s de chaque direction afin de capitaliser sur les nouveaux projets digitaux. Par ailleurs, des solutions spécifiques ont été mises en place afin de faciliter le recours au télétravail par les collaborateurs et collaboratrices.

4. Réforme de l'examen d'admissibilité pour accéder à la fonction publique communale

La réforme de l'examen d'admissibilité pour le secteur communal est entrée en vigueur le 1^{er} février 2020.

Depuis lors, l'ensemble des examens d'admissibilité se sont déroulés selon les nouvelles modalités réglementaires, avec un programme de tests basé sur un contrôle de compétences identifiées comme étant critiques pour l'exercice des fonctions dans les différents sous-groupes de traitement du secteur. A l'exception des tests de compétences rédactionnelles qui font partie des examens de certains sous-groupes de traitement, les examens se déroulent entièrement sous forme électronique. La procédure d'inscription, quant à elle, a également été digitalisée et se fait désormais via le portail www.govjobs.lu grâce au portail myguichet. Il en est de même pour le contrôle des dossiers de candidature ainsi que la communication avec les candidat-e-s.

Afin d'informer les entités communales sur les nouvelles modalités et leurs implications pour la procédure de recrutement communale, le ministère de l'Intérieur a élaboré un guide explicatif spécifique, diffusé par voie de circulaire ministérielle. Deux séances d'informations ont par ailleurs été organisées pour les agent-e-s en charge du recrutement les 26 et 27 février 2020 à Leudelange et à Diekirch.

5. Gestion par objectifs dans le secteur communal

La réforme du statut général des fonctionnaires communaux en 2017 a introduit le système de la gestion par objectifs, dont le but est d'assurer la performance générale de l'administration et la performance individuelle des agent-e-s qui en font partie.

Afin de sensibiliser les entités communales à la démarche et de les accompagner dans sa mise en œuvre, quatre séminaires de formation régionaux intitulés « Introduction à la gestion par objectifs », organisés par le ministère de l'Intérieur en coopération avec le ministère de la Fonction publique, devaient avoir lieu en mars et avril 2020. En raison de la crise sanitaire, seule le premier de ces séminaires a pu avoir lieu le 10 mars à Steinsel. Alors que l'organisation



de réunions en présentiel s'est avérée difficile tout au long de l'année 2020, il a été décidé de proposer ces formations aux agent-e-s du secteur communal sous formes de webinaires dès le premier semestre 2021.

Le projet-pilote « Fonctions et compétences » dans le secteur communal qui s'inscrit dans la mise en œuvre de la gestion par objectifs s'est poursuivi en 2020. Coordonné par le ministère de l'Intérieur, son objectif est de vérifier l'applicabilité de la démarche « Fonctions et compétences » élaborée par le ministère de la Fonction publique dans le secteur communal et d'établir les bases d'une cartographie des fonctions, basées sur des descriptions de fonctions génériques pour celui-ci. Le groupe de travail initial, composé des entités-pilotes (Dudelange, Clervaux, SIDERO) et des partenaires du projet (SYVICOL, FGFC, MFP), s'est ouvert à l'association des secrétaires communaux et au réseau des agent-e-s en charge de la gestion des ressources humaines. Un atelier avec une vingtaine de participant-e-s a été organisé dans ce contexte le 18 novembre 2020 à Käerjeng.

6. La réforme de la formation pendant le service provisoire des fonctionnaires et employé-e-s du secteur communal

L'année 2020 a été consacrée aux premières étapes de la réforme de la formation pendant le service provisoire des agent-e-s communaux/-ales qui s'adressera à l'avenir également aux employé-e-s communaux/-ales. La future formation générale qui sera organisée par l'Institut national d'administration publique (INAP) comportera deux parties, dont la première sera constituée par un tronc commun de 60 heures de formation qui concernera tous les fonctionnaires et employé-e-s, sans égard quant à leur niveau de carrière et qui vise la transmission des connaissances générales de base nécessaires à l'exercice d'un emploi dans le secteur communal. La deuxième partie portera sur un volume de 30 heures de formations au choix à suivre par l'agent-e en service provisoire en fonction de son besoin spécifique de formation.

Le programme de la formation spéciale sera remis sur le métier en 2021. Basée sur 60 heures de cours, il tiendra compte de l'affectation des fonctionnaires au sein de leur administration en favorisant l'acquisition de connaissances métier.

7. Présentation du bilan intermédiaire sur la réorganisation des services de secours

En février 2020, la ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, a présenté le bilan intermédiaire sur la réorganisation des services de secours, avec les trois experts consultants, chargés de la rédaction du rapport sur la mise en œuvre de la loi du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile. Le collège d'experts consultants s'est composé de Jean-Mathias Goerens, François Maurer et Franz-Josef Molitor.

Lors du vote de la prédite loi, la Chambre des députés avait demandé au gouvernement de dresser rapidement un bilan intermédiaire de la mise en œuvre de la réforme. C'est dans ce contexte que le collège des experts-consultants qui avait été chargé en 2010 de mener une réflexion quant à une réorganisation institutionnelle et opérationnelle des services de secours



luxembourgeois a été mandaté pour faire un premier bilan et de mener des entretiens avec les acteurs des services de secours afin d'identifier les différents points de satisfaction et d'insatisfaction relatifs aux mesures qui ont été prises dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme.

Le [rapport du collège d'experts consultants](#) est disponible dans son intégralité en ligne.

8. Pacte Logement 2.0 – Création de logements abordables

En date du 30 juillet 2020, le ministre du Logement, Henri Kox, et la ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, ont présenté le projet de loi définissant la collaboration future entre l'État et les communes afin de stimuler l'offre de logements abordables.

La contribution du ministère de l'Intérieur au Pacte Logement 2.0 concerne notamment l'introduction d'une nouvelle règle permettant au secteur public d'acquérir un certain nombre de logements abordables dans les plans d'aménagement particulier « nouveau quartier », par le biais d'un nouvel article 29bis dans la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

En effet, l'instrument introduit par le premier pacte logement s'est avéré peu efficace, étant donné que bon nombre de logements ainsi créés ont fait tôt ou tard l'objet de ventes à prix du marché.

La nouvelle disposition prévoit dès lors que les terrains appelés à recevoir des logements abordables soient cédés par les développeurs immobiliers soit aux communes, soit à l'État afin que ceux-ci puissent se rendre propriétaires de logements. L'acquisition d'un nombre significatif de logements par le secteur public est en effet primordiale pour augmenter l'offre en logements abordables et pour maintenir une bonne mixité sociale dans les quartiers d'habitation futurs.

En outre, la réalisation de logements abordables se verra renforcée par l'obligation de réserver une part de terrains sensiblement plus importante à cette fin. En effet, selon la législation actuellement en vigueur, seuls les plans d'aménagement particulier (PAP) qui prévoient un nombre de logements supérieurs à 25 unités doivent réserver 10% de la surface construite dédiée au logement à des logements à coûts modérés. Le projet de loi relatif au pacte logement propose, d'une part, de viser également les PAP de moindre envergure et, d'autre part, de prévoir une part de réservation de la surface construite plus importante qui peut représenter jusqu'à 30% de celle-ci.

9. Abkommen zwischen dem Großherzogtum Luxemburg und dem Land Rheinland-Pfalz über die grenzüberschreitende Notfallrettung

En 2013, l'Administration des services de secours avait élaboré, conjointement avec les ministères de l'Intérieur de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre, un projet d'accord pour les secours d'urgence transfrontaliers. L'objectif de l'accord est d'assurer une intervention rapide,



efficace et efficiente par le biais d'une intervention d'urgence à la frontière germano-luxembourgeoise par les services ambulanciers et les services d'aide médicale urgente. Après avoir éclairé des difficultés juridiques qui ont eu lieu entre les « Länder » et le « Bund » qui ont ralenti l'avancement, voire la finalisation de cet accord, les démarches nécessaires ont pu être entamées en 2019 pour achever cet accord. L'accord a finalement pu être signé en octobre 2020 à Merttert et entrera en vigueur le 1^{er} février 2021.

Par ailleurs, les services compétents des Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre ont été contactés par la Direction de la sécurité civile en vue de négocier des accords similaires pour le domaine de l'incendie, ainsi que pour le domaine des secours à personnes en ce qui concerne la Sarre. Des projets de conventions sont en cours de négociation et de rédaction avec les ministères allemands en vue d'accélérer le processus.

10. Lancement du cours « Sécurité et prévention des accidents au quotidien »

L'année 2020 a été aussi celle de la prévention. Notamment, a eu lieu le 10 octobre 2020, dans le cadre de la journée nationale de la prévention, le lancement des nouveaux cours de formation « Sécurité et prévention des accidents au quotidien ».

A l'instar des cours de premiers secours, cette formation de 16 heures s'adresse aussi bien au grand public qu'à des entreprises avec pour objectif une meilleure protection contre les dangers potentiels de la vie quotidienne. Les participants à ce cours seront formés aux gestes leur permettant de sécuriser leur quotidien et de se prémunir contre les accidents.

Le cours se compose de quatre modules: « Reconnaître, prévenir, évaluer et combattre les dangers (au quotidien, dans le ménage, pour les animaux, ...) », « L'utilisation correcte des extincteurs », « Être préparé en cas d'urgence » et « Actions appropriées après une urgence ». Une spécificité de ce cours est la possibilité de ne participer qu'au module de quatre heures sur l'utilisation correcte des extincteurs.

De manière identique aux cours de premiers secours, la validité de ce cours est de 5 années.

11. Le « Baulandvertrag », la loi pour la création de nouveaux logements

Malgré une multitude d'actions positives réalisées par le gouvernement actuel et les précédents, force est de constater que les prix des logements ne cessent d'augmenter. C'est avant tout le prix du foncier qui est à la base de l'évolution rapide des prix du logement.

Le projet de loi dit « Baulandvertrag » a été amendé en novembre 2020 en vue d'instituer des servitudes déterminant des dates butoirs pour entamer les travaux de viabilisation et de construction de logements et complété par une procédure accélérée de modification d'un plan d'aménagement général. Le remboursement ministériel fait également partie du projet de loi initial, cette partie n'a pas été amendée.



Jusqu'à présent, une fois l'utilisation du sol fixée dans le plan d'aménagement général (PAG), la réalisation concrète d'un projet de construction reste absolument dépendante de l'attitude des propriétaires. En effet, le PAG actuel ne met pas en œuvre des délais contraignants endéans lesquels les propriétaires doivent entamer des travaux de construction. Souvent, les terrains désignés comme constructibles restent en défaut d'être affectés à leur destination. A cela s'ajoute que les autorités communales effectuent des classements de terrains en zone constructible, sans connaître les intentions d'urbanisation des propriétaires concernés. Souvent les classements reposent sur le critère unique de la conformité à l'intérêt général sans disposer d'une garantie d'urbanisation et de création de logements dans un délai déterminé.

Fort de ces constats, le gouvernement précédent avait décidé, dans un premier temps, de recourir à un instrument innovant pour accélérer la mobilisation de terrains à bâtir: le contrat administratif d'aménagement. Ce projet prévoit que les travaux de viabilisation doivent être entamés de manière significative endéans un délai maximal de 12 ans et ce sur base d'un contrat administratif conclu avec les autorités communales.

Face à l'évolution actuelle des prix, et conformément à l'accord de coalition, le projet de loi a été amendé afin d'introduire un délai pour la construction de logements. Des sanctions sont prévues si les propriétaires respectivement ne viabilisent ou ne construisent pas sur leurs terrains endéans les délais fixés par les dates butoirs déterminées dans le PAG. Ainsi, par exemple, à défaut d'entamer des travaux de construction de logements endéans un certain délai, les terrains à bâtir visés pourront uniquement accueillir des constructions qui répondent à une mission d'intérêt général dans le domaine du logement, notamment des logements sociaux.

Le projet initial a également été retravaillé d'un point de vue juridique. Le but du « Baulandvertrag » conçu initialement comme un véritable contrat entre le propriétaire et la commune est désormais poursuivi par la création de nouvelles servitudes dans le PAG, ce qui présente l'avantage de rendre le mécanisme plus transparent alors que les nouvelles prescriptions se voient dorénavant fixées dans le PAG qui constitue un règlement communal accessible à tous.

Dans un souci de simplification administrative et afin de permettre aux communes d'ajuster les prédites servitudes aux réalités du terrain, le projet de loi initial est également complété par une procédure allégée de modification ponctuelle des PAG et ce à l'instar de la procédure allégée introduite par la loi dite « Omnibus » pour la modification ponctuelle des plans d'aménagement particulier « nouveau quartier ».

12. Lancement de la plateforme nationale sur la réduction de risques de catastrophe

Le lancement de la plateforme nationale sur la réduction de risques de catastrophe a officiellement eu lieu le 3 décembre 2020. Celle-ci constitue un nouveau réseau de ressources durable qui vise à stimuler un échange régulier, mettre en commun les informations et les données détenues par les différents départements ministériels et à coordonner les initiatives



prises dans les différents domaines de compétences pour garantir une gestion des risques interdisciplinaire, inclusive et anticipative. Ladite plateforme est composée, du point focal national, d'un comité interministériel, à son tour composé de représentant-e-s de tous les ministères, ainsi que de groupes de travail avec des expert-e-s.

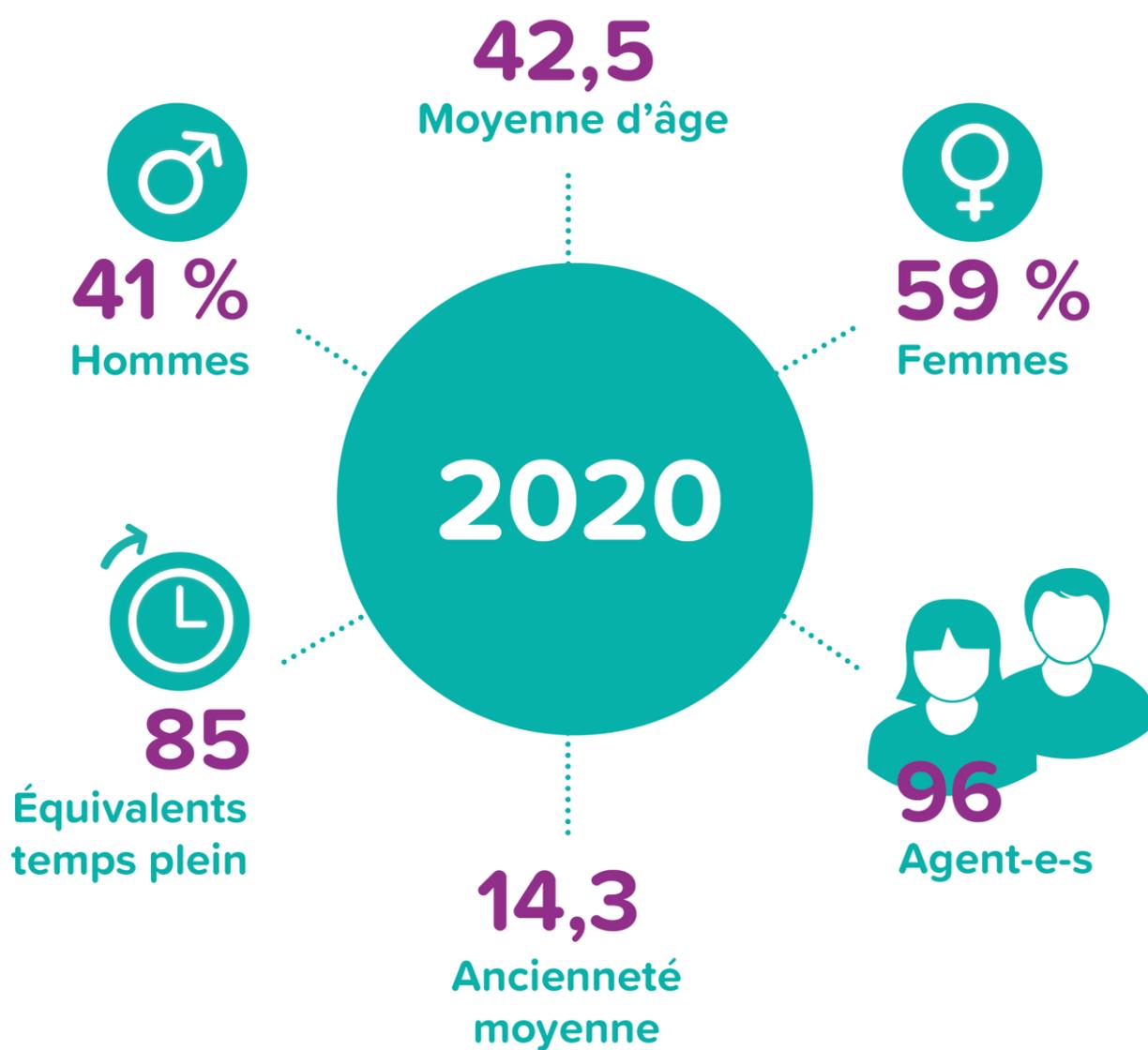
La plateforme se concertera sur une collaboration étroite dans le domaine de l'analyse et de la cartographie de risques, la communication interinstitutionnelle et l'alerte à la population, ainsi que sur différents risques comme les phénomènes météorologiques extrêmes et les risques technologiques.

13. L'archivage au sein du MINT

Après plusieurs mois de travaux intensifs en collaboration étroite avec le service collecte, conseil et encadrement des Archives nationales, la convention relative au tableau de tri des documents et archives du ministère de l'Intérieur a été signée le 25 septembre 2020. Le ministère de l'Intérieur, sous l'égide de son service logistique et maintenance, figure ainsi parmi les premiers ministères à disposer d'un tel tableau de tri, rendu obligatoire pour tous les ministères et administrations publiques par l'entrée en vigueur de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage.

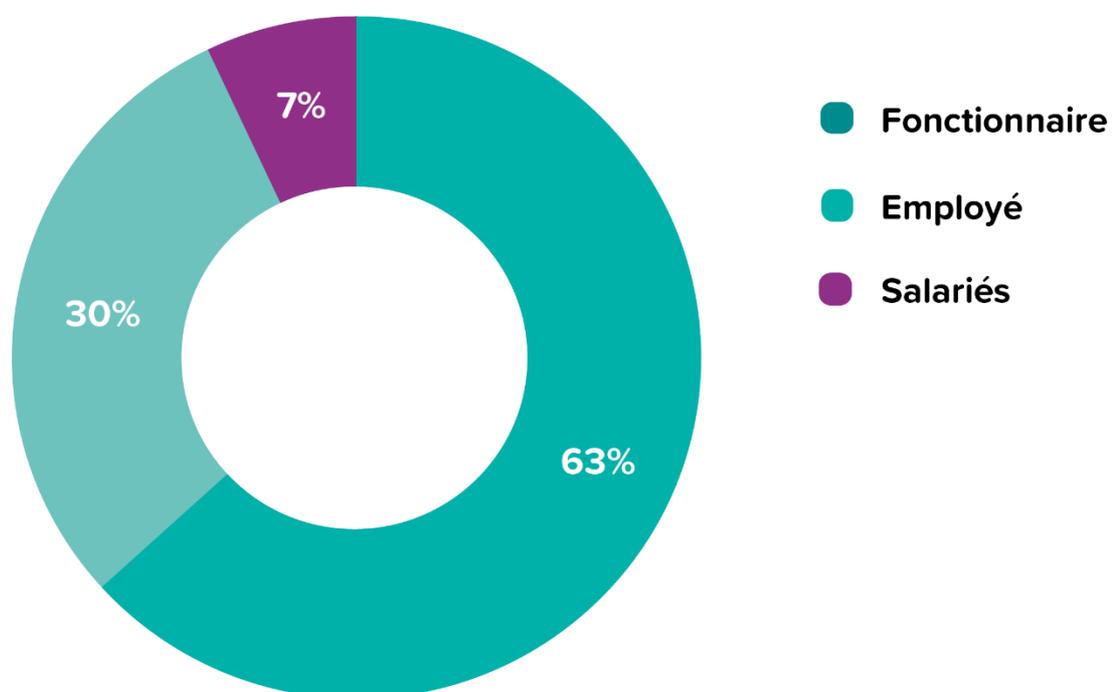


Panorama social du ministère de l'Intérieur



Avec la création, début 2020, d'un poste de gestionnaire des ressources humaines (GRH), le ministère s'est donné les moyens pour assurer une gestion efficace et transparente des quelque cent agent-e-s que compte le ministère. Parmi les rôles multiples qui incombent au GRH, il convient de mentionner en particulier la gestion administrative du personnel et le recrutement, la promotion de la qualité de vie au travail ainsi que la mise en œuvre d'une culture de travail positive, éléments importants pour garantir le soutien et la fidélisation des collaborateurs/-trices.

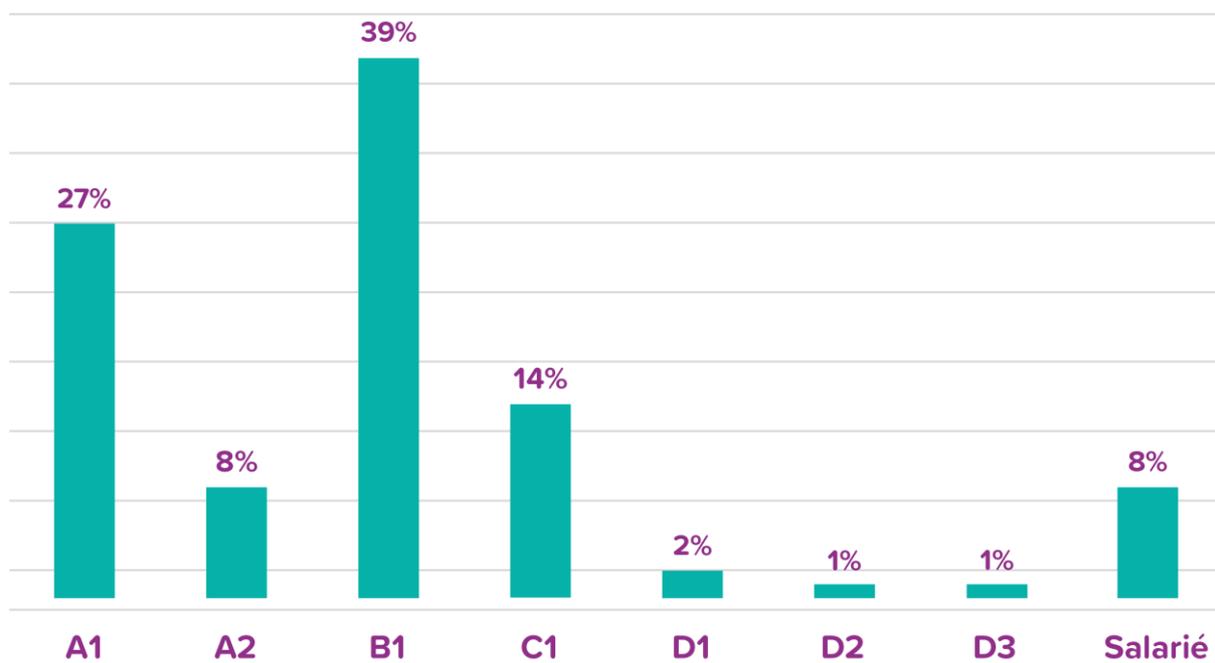
C'est dans cet esprit que, avant même le début de la crise sanitaire, l'introduction du télétravail avait été envisagée, le confinement ayant ensuite permis aux équipes de se familiariser plus vite que prévu avec cette nouvelle manière de travailler qui permet un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.



Répartition des agent-e-s par statut

Le ministère de l'Intérieur a eu recours à l'offre de projets RH proposée par le CGPO, notamment en ce qui concerne la mise en pratique de la gestion par objectifs, entamée en 2020 avec le volet définition des fonctions. Son objectif est de définir les missions et les rôles liés aux fonctions identifiées dans l'organigramme ainsi que les compétences techniques et les compétences comportementales exigées pour leur accomplissement. D'autre part, la gestion prévisionnelle des effectifs assurée grâce à un outil mis à disposition par le CGPO a permis d'avoir une vue plus claire et plus structurée des ressources humaines nécessaires pour les différentes activités administratives, et ceci pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024.





Répartition des agent-e-s par groupe de traitement



Les activités de 2020 par Directions

Direction des affaires communales (DAC)

1. Le service du personnel communal

Le service du personnel communal a assuré la vérification et le traitement des dossiers du personnel des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes. En 2020, il a procédé au contrôle et à l'approbation de quelque 4.500 délibérations des autorités du secteur communal en matière de gestion du personnel.

Le service a également conseillé les administrations communales dans l'exécution des dispositions légales et réglementaires régissant le régime statutaire et les rémunérations du personnel communal.

Dans l'intérêt de l'application de la loi modifiée du 15 juin 1999 portant organisation de l'Institut national d'administration publique et des règlements d'exécution afférents du 27 octobre 2000, le service du personnel communal a collaboré étroitement avec les responsables du ministère de la Fonction Publique et la Direction de l'Institut national d'administration publique dans le cadre de l'organisation des différentes formations pour fonctionnaires communaux.

La commission centrale, instituée en exécution de l'article 45 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux, s'est réunie 2 fois en 2020 sous la présidence de la ministre de l'Intérieur.

2. Le service examens et formations

La pandémie a eu des répercussions importantes sur l'organisation des formations et examens. Mis à part les annulations ou reports de certains examens pour cause de confinement, le service a dû faire face à un nombre important de reports d'examens et de formations et a dû se doter d'un protocole sanitaire pour assurer leur déroulement dans des conditions garantissant la protection de la santé des participant-e-s.

Examens d'admissibilité

Groupe de traitement	Inscriptions	Participants	Réussites	Echecs
A1 – administratif	35	20	12	8
A1 – scientifique	38	30	17	13
A2 – administratif	93	71	39	32
A2 – scientifique	33	29	16	13
A2 – psycho-social	3	3	/	3
B1 – administratif	161	156	92	64
B1 – technique	51	46	32	14
C1 – administratif	137	98	43	55



C1 – technique	38	21	11	10
D1 – Agent de transport	35	26	13	13
D1 – Artisan	26	17	11	6
D2 – Agent municipal	99	45	16	29

Deux sessions d'examens ont été organisées pour chaque groupe de traitement (GT) figurant dans le tableau ci-dessus, à l'exception des examens pour les GT B1 administratif, B1 technique, C1 administratif, C1 technique (deuxièmes sessions annulées en raison du confinement) et de l'examen pour le GT A2 psycho-social (une session organisée sur demande du secteur communal).

Examens d'admission définitive

Groupe de traitement	Inscriptions	Participants	Réussites	Echecs	Ajournements
D2 – Agent municipal	7	7	4	2	1
D1 – Agent de transport	71	71	/	/	/
D1 – Artisan	18	18	18	/	/
A1 – scientifique	11	11	11	/	/
A2 – psycho-social	13	13	11	2	/
C1 – technique	13	12	En cours	En cours	
B1 – psycho-social	3	3	En cours	En cours	
B1 – Secrétaire communal	17	12	9	3	/
B1 – technique	3	3	3	/	/

Examens de fin de formation spéciale

Groupe de traitement	Inscriptions	Participants	Réussites	Echecs	Ajournements
A1 – administratif	3	3	3	/	/
C1 – administratif	24	24	23	1	
A2 – scientifique	13	13	13	/	/
B1 – Receveur communal	4	4	4	/	/
B1 – administratif	37	37	37	/	/

Examens de promotion

Groupe de traitement	Inscriptions	Participants	Réussites	Echecs	Ajournements
D1 – Agent pompier	34	26	23	3	
D2 – Agent municipal	5	2	2	/	/
D1 – Agent de transport	69	43	En cours	En cours	
D1 – Artisan	11	11	11	/	/
C1 – administratif	22	17	12	/	5



C1 – technique	2	2	En cours	En cours	
B1 – administratif	48	40	28	3	9
B1 – technique	14	15	13	1	1

Examens de carrière

Groupe d'indemnité	Inscriptions	Participants	Réussites	Echecs	Ajournements
B1 – administratif	8	1	En cours	En cours	En cours
B1 – technique	3	1	En cours	En cours	En cours
B1 – psycho-social	26	11	En cours	En cours	En cours
C1 – administratif	6	4	En cours	En cours	En cours
C1 – technique	11	5	En cours	En cours	En cours
D1 – administratif	7	4	En cours	En cours	En cours

La commission de contrôle, chargée de se prononcer sur les demandes de changement de groupes de traitement des fonctionnaires communaux, a été saisie en 2020 de 94 dossiers.

Cours de formation organisés

Les cours de formation suivants ont été organisés :

- Cours préparatoires à l'examen de promotion du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif : 52 participant-e-s.
- Cours préparatoires à l'examen de promotion du groupe de traitement C1, sous-groupe administratif : 22 participant-e-s.
- Cours préparatoires à l'examen d'admission définitive et à l'examen de promotion du groupe de traitement D1, artisan et agent de transport et du groupe de traitement C1, expéditionnaire technique : 36 participant-e-s.
- Cycle de perfectionnement en matière de gestion administrative pour les agents dans la fonction du secrétaire communal : 11 participant-e-s.

3. Le service « marchés publics et transactions immobilières »

Marché public

En vertu de l'article 149 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 sur les marchés publics, le ministère de l'Intérieur contrôle la légalité des dossiers de soumission qui lui sont transmis par les entités communales.

En 2020, la ministre de l'Intérieur a été saisie d'approximativement 800 dossiers courants de marchés publics. Lors du contrôle des dossiers de marchés au ministère de l'Intérieur, certaines irrégularités relatives au non-respect des prescriptions à remplir aux termes de la réglementation sur les marchés publics ont été observées et notifiées aux pouvoirs adjudicateurs en vue d'une meilleure application des textes législatifs et réglementaires en la matière. A ceci s'ajoute que certains dossiers de marchés ont dû être retournés aux pouvoirs



adjudicateurs concernés, dans la mesure où les dossiers présentés n'étaient pas complets. Afin d'optimiser l'exercice de la surveillance sur la gestion des entités du secteur communal et d'éviter ces retours autant que possible, la circulaire n°3856 a tenté d'uniformiser la mise en œuvre pratique des prescriptions de l'article 149 (3) du règlement grand-ducal modifié du 8 avril 2018 portant exécution de la loi sur les marchés publics et d'apporter des précisions quant à la composition des dossiers de marchés à soumettre au ministère de l'Intérieur.

Par ailleurs, le service a fait fonction de conseil aux communes et syndicats de communes dans l'élaboration de divers dossiers spéciaux de marchés publics, mais également concernant l'application générale des procédures prévues par la législation relative aux marchés publics. Un nombre important de demandes était lié à la crise sanitaire et aux mesures d'urgence prises dans ce contexte.

Le ministère de l'Intérieur est représenté au sein de la Commission des Soumissions, instituée auprès du ministre ayant dans ses attributions les travaux publics, à savoir actuellement le ministre de la Mobilité et des Travaux publics, en vertu de l'article 159 de la loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics. On constate qu'il y a une répartition à peu près égale entre les marchés du secteur étatique et du secteur communal en ce qui concerne les dossiers dont la Commission est saisie, soit dans le cadre de sa mission consultative, soit dans le cadre de la saisine obligatoire prévue par le texte législatif.

Transactions immobilières

La mission du ministère de l'Intérieur en matière de transactions immobilières des communes, syndicats de communes et des établissements publics placés sous la surveillance des communes consiste à vérifier si les opérations envisagées ne sont pas contraires à la loi ni à l'intérêt général.

En 2020, l'activité du service portant sur le contrôle de la légalité des transactions immobilières a été en nette augmentation par rapport à l'année 2019. Alors qu'en 2019, le service a traité 281 dossiers concernant les opérations immobilières réalisées dans le secteur communal, il a été saisi en 2020 de 389 dossiers. Cela représente une augmentation de 38,4% des dossiers à traiter par rapport à l'année 2019. Cette hausse est surtout imputée à la transmission des délibérations portant renonciation du droit de préemption et à une hausse des acquisitions immobilières réalisées par les autorités communales. Le total de 389 dossiers ne couvre que les délibérations transmises dans le cadre de la tutelle administrative et n'inclut pas les demandes d'avis portant sur les projets de délibération ou encore les demandes de conseil adressées au service concerné.

Le nombre de dossiers reçus peut être ventilé en fonction de l'objet de la transaction immobilière effectuée:

Ventes	52
Acquisitions	151
Echanges	24



Reclassement /Déclassement	36
Divers ¹	126

En ce qui concerne les acquisitions, l'accent a été mis, par les communes, sur les terrains à bâtir, le développement de nouveaux lotissements ou la construction de logements sociaux, respectivement de logement à coût modéré. D'autres acquisitions ont été opérées dans le but d'agrandir la réserve foncière en vue de l'urbanisation d'un site, d'une part, et de développer des infrastructures existantes, d'autre part. Enfin, les communes ont acheté des terrains ou des bâtiments pour créer des installations publiques telles que crèches, maisons relais ou dans l'intérêt de l'aménagement d'une zone d'activités économiques.

Dans 12 dossiers, les autorités communales se sont portées acquéreurs d'immeubles via l'exercice du droit de préemption.

Dans le cadre du contrôle de la légalité des opérations immobilières, certains dossiers ont fait l'objet de demandes complémentaires d'information dans la mesure où ils ne contenaient pas les pièces nécessaires à l'appréciation de l'opération, conformément à la circulaire n°1205 datée du 17 janvier 1989 (p.ex. absence de plans, de motivation ou d'article budgétaire).

Complémentairement au traitement des dossiers, le service a participé aux réunions du groupe de travail institué par le ministère du Logement dans le cadre de la réforme du droit de préemption.

4. Le service du conseil juridique au secteur communal

Le service a pour mission de conseiller juridiquement les élu-e-s et agent-e-s des communes et entités assimilées en amont et en aval de leurs prises de décision et d'effectuer le contrôle de légalité d'un certain nombre d'actes communaux.

Réclamations

Le service traite les réclamations contre les autorités communales adressées à la ministre de l'Intérieur par des particuliers ou par des porteurs d'un mandat politique communal. A cet effet, il effectue les recherches et enquêtes nécessaires pour parvenir à une solution équitable des litiges. Au cours de l'année 2020, une trentaine de réclamations ont été traitées.

Edifices religieux

Le service assiste et conseille les autorités communales dans l'exécution des dispositions prévues par la loi du 13 février 2018 sur la gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique.

¹ La rubrique « divers » du tableau ci-dessus concerne des dossiers portant sur des domaines variés tels que les concessions de droits de superficie, les renoncements à l'exercice du droit de préemption, les constitutions de servitudes et de droits d'emphytéose.



Au cours de l'année 2020, une trentaine de conventions de mise à disposition entre les communes et le Fonds de gestion ont été avisées.

Syndicats des communes

L'analyse juridique et le suivi procédural de la création des syndicats de communes ainsi que la modification des statuts des syndicats de commune font partie des missions du service juridique au secteur communal.

L'arrêté grand-ducal du 29 juillet 2020 a approuvé les statuts autorisant la création du Syndicat intercommunal pour la création, l'aménagement, le promotion et l'exploitation de zones d'activités économiques régionales Mierscherdall, en abrégé « ZAMID ».

L'arrêté grand-ducal du 23 octobre 2020 a approuvé les statuts modifiés du Syndicat pour l'aménagement et la gestion du Parc Naturel et Geopark du Mëllerdall, en abrégé « Natur- & Geopark Mëllerdall ».

Les modifications des statuts des syndicats intercommunaux « STEP », « SIDEC », « SICOSPORTS » et « SIVEC » ont été avisées par le service et transmis au Conseil d'État en exécution des dispositions prévues par l'article 1^{er} de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.

Les statuts portant sur la création du Syndicat intercommunal pour la construction, l'entretien et l'exploitation d'une piscine pour les communes de Mertert et de Rosport/Mompach, en abrégé « Sauerdallschwemm », ont été transmis au Conseil d'État pour être avisés.

Des modifications de statuts sont engagées par les syndicats suivants : « SIAS », « SIVEC », « PRO-SUD » et « SEC ».

Conventions et contrats de bail

Outre les conventions conclues dans le cadre d'un projet d'aménagement particulier, respectivement dans le cadre d'un transfert immobilier, les communes et syndicats de communes ont transmis en 2020 environ 445 conventions à la ministre de l'Intérieur pour approbation. Les conventions portent aussi bien sur des coopérations ou accords entre entités publiques (communes, syndicats de communes, État) qu'entre communes et entités assimilées, d'une part, et entreprises ou organismes du secteur privé, respectivement du milieu associatif, d'autre part.

En 2020, le secteur communal a transmis 160 contrats de bail pour vérification à la ministre de l'Intérieur.

Règlements communaux

Au cours de l'année 2020, 295 règlements communaux ont été soumis à l'avis de la ministre de l'Intérieur.



Elections complémentaires dans les syndicats de communes et commissions des loyers

Le service a organisé en dates des 7 août et 2 octobre 2020 des élections complémentaires en vue de l'élection des délégué-e-s commun-e-s devant représenter les communes des circonscriptions « Groupe 1.3 », (Contern, Lorentzweiler, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange, Steinsel et Walferdange) et « Groupe 4.2 » (Bissen, Colmar-Berg, Ettelbruck, Feulen, Mertzig et Schieren) au sein du comité du SYVICOL.

En date du 7 août 2020 ont été organisées des élections complémentaires en vue de désigner un assesseur bailleur suppléant, un assesseur locataire effectif et un assesseur locataire suppléant pour la commission des loyers du canton de Capellen et un assesseur bailleur effectif et un assesseur locataire effectif pour la commission des loyers du canton de Remich.

Accueil et intégration des bénéficiaires d'une protection internationale

Le service conseille les communes dans la mise en œuvre du paquet de mesures élaboré par le gouvernement en matière d'accueil et d'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale, et notamment dans le domaine de la mise à disposition de logements aux bénéficiaires d'une protection internationale ainsi qu'aux personnes éligibles à des aides au logement locatif à la recherche d'un logement.

Au cours du premier semestre 2020, le service a procédé à l'établissement des décomptes de l'exercice 2019 afin d'assurer le remboursement d'une part des loyers aux communes ayant loué un logement auprès d'un propriétaire privé en vue de sa mise à disposition à des bénéficiaires de protection internationale ou des personnes à revenus modestes à la recherche d'un logement.

Règlements et directives européennes

Le service a collaboré avec le ministère de la Digitalisation aux travaux législatifs pour la mise en œuvre du règlement relatif au renforcement de la sécurité des cartes d'identité des citoyens de l'Union et des titres de séjour délivrés aux citoyens de l'Union et aux membres de leur famille exerçant leur droit à la libre circulation (Règlement (UE) 2019/1157 du 20 juin 2019).

Fusions de communes

Le service sensibilise, informe et accompagne les communes dans le cadre d'un projet de fusion. Il s'agit d'aider les responsables communaux de façon très concrète dans leurs discussions et démarches en vue d'une éventuelle fusion de leur commune et de leur faire part des retours d'expérience des communes fusionnées au Luxembourg. Font partie de cette tâche la rédaction des projets de loi portant fusion ainsi que l'accompagnement de la procédure législative.

Un nouveau guide de procédure et de bonnes pratiques en matière de fusions de communes (« Toolbox ») a été finalisé en 2020. Son objectif est de sensibiliser les communes à une fusion et de les informer sur les étapes essentielles d'une telle démarche.



Direction des finances communales (DFC)

5. Distribution du Fonds de dotation globale des communes

La distribution du Fonds de dotation globale des communes (FDGC) 2020 aux 102 communes a été faite en 8 tranches. Après une nouvelle estimation effectuée par le ministère des Finances des principales recettes de l'État déterminant le FDGC, qui a été impacté par la crise sanitaire, les tranches à verser aux communes ont été revues à la baisse.

6. Collecte électronique des données financières du secteur communal

Pour l'exercice budgétaire 2020, la Direction des finances communales a assuré le suivi de la collecte électronique des budgets, annexes budgétaires, ESF et PPF du secteur communal. Combinées aux données des comptes du secteur communal collectés par la Direction du contrôle de la comptabilité communale, les données financières dépassent le cap du million de données par année.

7. Consultation financière sur demande

En 2020, la DFC a proposé aux 102 communes une analyse financière. En effet, une réorganisation de la DFC a eu lieu afin de garantir aux communes un encadrement adéquat pendant la crise sanitaire en matière de finances communales.

Un total de 20 communes a profité de cette nouvelle offre individualisée afin d'obtenir en première ligne un aperçu sur l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19 sur leurs finances. L'analyse financière tient compte de la situation démographique, de l'évolution du budget, de la situation des avoirs bancaires ou de la dette. Ces échanges avec les collèges des bourgmestre et échevins ont également permis la sensibilisation des responsables communaux à certains indicateurs-clefs à observer. La DFC a ainsi éclairé le décompte 2019 de ces communes et a eu un dialogue constructif et positif sur l'évolution des budgets et de leur trésorerie.

8. Contrôle des budgets des entités communales

La DFC est chargée du contrôle des budgets des 206 entités du secteur communal qui établissent annuellement un budget comprenant toutes les recettes ordinaires et extraordinaires ainsi que toutes les dépenses ordinaires et extraordinaires à effectuer au cours de l'exercice pour lequel le budget est voté.

9. Traitement des dossiers de demandes de modification budgétaire

La DFC a traité environ 630 demandes de crédits nouveaux et supplémentaires votées par les entités du secteur communal durant l'exercice financier 2020 pour des dépenses imprévues et collecté 320 transferts et reports de crédits.



10. Traitement des dossiers de demandes en rendu exécutoires

Conformément à l'article 148bis de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, la ministre de l'Intérieur rend exécutoire les rôles des différents impôts des communes du Grand-Duché de Luxembourg. En 2020, 232 rôles principaux et supplétifs en matière d'impôt foncier ainsi qu'entre autres de taxes sur les chiens, sur les résidences secondaires, sur les scelllements des sols et les habitations non-occupées ont été rendus exécutoire.

11. Traitement des dossiers des impôts et taxes communales

La DFC est chargée du traitement des règlements communaux introduisant des taxes ayant respectivement le caractère d'impôts proprement dits ou de taxes destinées à rémunérer un service rendu par l'autorité communale. En 2020, 891 dossiers ont été instruits par la DFC.

12. Traitement des aides financières allouées au secteur communal

Enseignement musical

En ce qui concerne l'organisation de l'enseignement musical communal de l'année scolaire 2019/2020, 39 dossiers concernant l'organisation scolaire ainsi que 27 conventions et 27 avenants ont été instruits par la DFC. Au total, 93 dossiers ont été approuvés par la ministre de l'Intérieur.

Pour l'année scolaire 2019/2020 de l'enseignement musical communal, le calcul des minutes à prendre en considération pour le subside alloué aux communes a été fait et il en résulte que 38 entités communales ont bénéficié d'une aide financière de 34,2 mio EUR payée à part égales par les budgets du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Equipements collectifs de base

Au cours de l'année 2020, les décomptes définitifs de 12 projets ont été présentés. Un montant total de 28 mio EUR a été viré aux communes. Ces liquidations ont été effectuées en 39 tranches. Des aides s'élevant à un montant total de 32,5 mio EUR ont été nouvellement engagées pour de futurs projets. Les nouveaux engagements concernent 27 projets dans 19 communes.

Activités de jumelage

Suite aux restrictions dues à la crise sanitaire liée à la COVID-19, ce subside nouvellement introduit en 2019 n'a pas pu être alloué en 2020.



13. Traitement des dossiers opérations immobilières de construction

La DFC a traité 430 dossiers en matière de constructions de complexes scolaires, de centres sportifs, de maison relais, de mairies, de centres culturels, de logements sociaux, d'aménagements ou d'extension de bâtiments divers, de stations d'épurations, de bassins d'eau ou encore de voirie.

14. Traitement des dossiers de congé politique des élus locaux

Pour le congé politique de l'exercice 2019, payé en 2020, la DFC a reçu 709 demandes et a indemnisé, voire remboursé 10,8 mio EUR en provenance du Fonds des dépenses communales. Plus de 25 % des demandeurs de congé politique ont utilisé la démarche électronique sur le portail [myGuichet](#).

Direction du contrôle de la comptabilité communale (DCCC)

15. Les comptes communaux de l'exercice 2019

Parmi les 102 communes, 48 ont transmis leurs comptes dans les délais prescrits par l'article 161 de la loi communale. Quant aux 103 syndicats de communes, offices sociaux et autres établissements publics placés sous la surveillance des communes, il convient de préciser que 35 desdites entités ont présenté leurs comptes dans les délais.

16. La vérification des comptes et des caisses

En application de l'article 163 de la loi communale, et suite à la vérification des comptes, la DCCC a transmis 177 comptes aux entités communales au cours de l'année 2020. Par compte, il y a lieu d'entendre dans le présent contexte le ou les comptes d'une entité du secteur communal relatif(s) à un seul exercice budgétaire. En 2020, 156 comptes ont été arrêtés définitivement par la ministre de l'Intérieur.

Finalement, la DCCC a procédé à 98 vérifications de caisse et à 15 remises de caisse pendant l'année 2020.

17. Développement et maintenance de l'application MICOF

L'application MICOF permet notamment le transfert électronique des comptes des entités communales vers le ministère de l'Intérieur. La DCCC a contribué de façon continue à développer de nouvelles fonctionnalités de l'application, en collaboration étroite avec la DFC. En outre, la DCCC et la DFC assurent des formations et une assistance continue aux utilisateurs/-trices de MICOF et garantissent la maintenance et le bon fonctionnement de l'application.



Les communes de Berdorf, Consdorf, Dippach, Remich, Schifflange, Steinfort et Walferdange disposent d'un plan d'aménagement général « régime 2004 » adopté conformément à la procédure de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

La Ville de Luxembourg ainsi que les communes de Beaufort, Bech, Bertrange, Bettembourg, Betzdorf, Boulaide, Bous, Clervaux, Diekirch, Ell, Erpeldange/Sûre, Feulen, Grosbous, Heffingen, Helperknapp, Hesperange, Junglinster, Käerjeng, Kayl, Kehlen, Lac de la Haute-Sûre, Mamer, Manternach, Mersch, Mertert, Niederanven, Nommern, Parc Hosingen, Pétange, Rambrouch, Reckange/Mess, Rédange/Attert, Reisdorf, Roeser, Rumelange, Sanem, Schengen, Schieren, Schuttrange, Stadtbredimus, Steinsel, Useldange, Vallée de l'Ernz, Waldbillig et Winseler disposent d'un plan d'aménagement général « régime 2011 ».

Suite à la fusion des communes d'Eschweiler et de Wiltz, la commune actuelle de Wiltz dispose partiellement d'un plan d'aménagement général « régime 2004 » ainsi que d'un plan d'aménagement général « régime 2011 ».

En outre, les communes Beckerich, Bettendorf, Bourscheid, Colmar-Berg, Contern, Differdange, Dudelange, Echternach, Esch/Alzette, Esch/Sûre, Ettelbruck, Fischbach, Flaxweiler, Frisange, Garnich, Grevenmacher, Habscht, Kiischpelt, Koerich, Larochette, Leudelange, Lintgen, Lorentzweiler, Mertzig, Mondercange, Mondorf-les-Bains, Prézersdau, Putscheid, Rosport-Mompach, Saeul, Strassen, Waldbredimus, Weiler-la-Tour et Wormeldange ont entamé la procédure d'adoption de la refonte conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain sans pour autant l'avoir achevé conformément aux dispositions du titre 3 de la loi précitée.

Il reste 14 communes qui fonctionnent encore sous le « régime 1937 », à savoir : Bissen, Biwer, Dalheim, Goesdorf, Kopstal, Lenningen, Sandweiler, Tandel, Troisvierges, Vianden, Vichten, Wahl, Weiswampach et Wintrange.

19. La commission d'aménagement

Au cours de l'année 2020, la commission d'aménagement a émis au total 62 avis lors de 32 séances dont :

- 13 avis dans le cadre de la refonte complète d'un projet d'aménagement général des communes de Bettendorf, Bourscheid, Frisange, Garnich, Habscht, Kiischpelt, Leudelange, Lorentzweiler, Larochette, Mertzig, Mondercange, Saeul et Waldbredimus;
- 8 avis au sujet de réclamations concernant les refontes des plans d'aménagement général des communes de Ell, Heffingen, Hesperange, Kehlen, Schengen, Schieren, Stadtbredimus et Weiler-la-Tour ;
- 40 avis portant sur des projets de modification de plans d'aménagement général ;



- 1 avis au sujet de réclamations concernant des projets de modification d'un plan d'aménagement général (commune de Mersch).

20. Avis de la cellule d'évaluation concernant les projets d'aménagement particulier

Au cours de l'année 2020, la cellule d'évaluation a avisé au total 94 projets d'aménagement particulier lors de 37 séances.

21. Projets discutés dans la plateforme de concertation

La plateforme de concertation ayant pour but de permettre aux communes, ainsi qu'aux initiateurs de projets, de se faire conseiller à un stade précoce de l'élaboration d'un PAP avant que le dossier ne soit soumis officiellement à la procédure d'adoption a été consultée au courant de l'année 2020 pour 45 projets de développement urbain et ceci lors de 53 séances.

Au total, 33 communes ont profité de ce service de consultation instauré auprès du ministère de l'Intérieur.

22. Approbations ministérielles

En 2020, les décisions ministérielles en matière d'aménagement communal et du développement urbain s'élevaient au nombre de 333, dont le détail est repris ci-dessous.

La ministre de l'Intérieur a approuvé en 2020 :

- 10 projets de refonte d'un plan d'aménagement général (Ell, Heffingen, Hesperange, Kehlen, Reckange/Mess, Rumelange, Schengen, Schieren, Schuttrange et Stadtbredimus) ;
- 39 projets de modification du plan d'aménagement général ;
- 162 projets d'aménagement particulier portant sur 1648 lots avec 5014 unités de logements ;
- 117 conventions conclues entre le collège des bourgmestre et échevins et les propriétaires de terrains fixant les détails de la viabilisation et l'exécution d'un plan d'aménagement particulier (art. 36 de la loi) ;
- 2 servitudes d'interdiction de lotissement et de construction frappant des terrains pendant la période d'élaboration d'un plan d'aménagement général (art. 20 de la loi).

La ministre de l'Intérieur a refusé :

- 2 modifications de projet d'aménagement général ;
- 1 projet d'aménagement particulier « nouveau quartier ».



La ministre de l'Intérieur a pris note des refus d'approbation par les conseils communaux portant sur :

- 2 projets de modification d'un plan d'aménagement général ;
- 5 projets d'aménagement particulier.

23. La nouvelle « procédure allégée »

Finalement, 72 dossiers ont été introduits selon la procédure allégée durant l'année 2020, dont 52 dossiers ont rempli les conditions de la procédure allégée, 16 affaires ont été transmises à la cellule d'évaluation pour non-conformité au PAG et 4 dossiers ont été renvoyés aux communes suite à des vices de procédure.

24. Recours devant les juridictions administratives et civiles

Au courant de l'année 2020, 32 recours à l'encontre des plans d'aménagement général et particulier ont été introduits devant les juridictions administratives.

Direction de la sécurité civile (DSC)

25. Les projets nationaux en matière de sécurité civile

La gestion de la crise sanitaire a particulièrement impacté la Direction de la sécurité civile qui travaille de manière quotidienne et étroite avec le Corps grand-ducal d'incendie et de secours qui se trouve, conformément aux dispositions de la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile, sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Dès lors, bien que l'année 2020 n'ait pas fait l'objet de projets législatifs d'intérêt national dans le domaine de la sécurité civile comme les années précédentes, elle a été l'année de la solidarité à tous les niveaux et égards.

En vue de renforcer la préparation et la prévention en matière de sécurité civile, les travaux d'analyse et de rédaction relatifs au plan national d'organisation des secours (PNOS) ont été entamés et seront finalisés au début de l'année 2021. En effet, conformément aux dispositions de la loi précitée du 27 mars 2018, la ministre de l'Intérieur doit élaborer le PNOS avec le concours du CGDIS. A l'issue de sa finalisation, les communes, le conseil supérieur de la sécurité civile et la ministre de la Santé, pour ce qui concerne le volet de la couverture territoriale du Service d'aide médicale urgente (SAMU), seront consultés en leurs avis.

Par ailleurs, grâce à la procédure d'agrément mise en place par la loi précitée du 27 mars 2018, la ministre a procédé à l'agrément de plusieurs organismes formateurs en matière de secours. En 2020, 10 organismes ont été agréés comme organisme formateur en matière de secours (31 en 2019). Pour rappel, tout établissement et organisme qui souhaite offrir, à côté de l'Institut national de formation des secours (INFS), des formations en matière de secours au Grand-Duché de Luxembourg doit être agréé. Les formations ainsi dispensées en matière de



secours sont reconnues équivalentes à celles dispensées par l'INFS. A côté des formations en premier secours, depuis 2020, les organismes agréés peuvent également tenir des formations en matière de prévention.

Ensuite, toute association ou tout organisme de secours qui a pour objet social la sécurité civile et dont le siège social se trouve dans un pays membre de l'UE peut également obtenir un agrément par le ministre ayant la sécurité civile dans ses attributions. Seuls les associations ou organismes agréés peuvent participer aux opérations de secours et aux actions de soutien aux populations en matière de sécurité civile. En 2020, 1 organisme a été agréé comme association ou organisme de secours (6 en 2019).

26. Les projets bilatéraux en matière de sécurité civile

Accord d'assistance franco-luxembourgeois en matière de protection civile

En mai 2015, un accord relatif à l'assistance et à la coopération dans le domaine de la sécurité civile a été signé entre la France et le Luxembourg qui a été transposé en loi nationale en avril 2016 et ratifié en France en janvier 2018. Cet accord vise à faciliter et à garantir l'assistance mutuelle et l'envoi rapide de secours en cas de catastrophes ou d'accidents graves en des lieux voisins de la frontière entre le Luxembourg et la France. Conformément aux dispositions de cet accord, un arrangement particulier d'exécution a été signé le 25 juin 2019 entre le ministère de l'Intérieur et le préfet de la zone de défense et de sécurité Est, [mémorial A507](#). Comme prévu par cet arrangement, les travaux sur des protocoles d'exécution ont été poursuivis pendant l'année 2020.

Accord-cadre sanitaire franco-luxembourgeois

Cet accord-cadre, ainsi que son accord d'application, ont été signés en novembre 2016 par la France et le Luxembourg. Ces accords ont pour objet de préciser le cadre juridique dans lequel s'inscrit la coopération sanitaire transfrontalière des deux pays, entre autres dans la perspective d'assurer une bonne organisation des secours d'urgence et du transport sanitaire de patients et d'assurer le recours le plus rapide aux moyens de secours d'urgence dans la région transfrontalière. À cet effet, une convention de coopération sur les secours d'urgence et le transport sanitaire transfrontalier urgent par SAMU et ambulance est en voie d'élaboration. L'accord-cadre a été approuvé au Luxembourg par la loi du 18 juillet 2018 portant approbation de l'Accord-cadre entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République française sur la coopération sanitaire transfrontalière, fait à Luxembourg, le 21 novembre 2016 ([mémorial A599](#)), et en France par le Décret n° 2019-1319 du 9 décembre 2019 portant publication de l'accord-cadre sur la coopération sanitaire transfrontalière entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse, signé à Paris le 27 septembre 2016, et de l'accord-cadre entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg sur la coopération sanitaire transfrontalière, signé à Luxembourg le 21 novembre 2016. Les négociations avec l'Agence régionale de la santé en vue de conclure une convention de coopération pour le domaine de l'aide médicale urgente (ambulances et SAMU) ont débuté au cours de l'année 2020.



27. Au niveau européen

Le ministère de l'Intérieur est représenté dans deux groupes de travail au niveau de l'Union européenne (UE), le groupe « Protection civile » (PROCIV) du Conseil de l'UE et le « Comité de la Protection civile » (CPC) de la Commission européenne.

Groupe Protection civile au sein du Conseil de l'UE

Le groupe PROCIV se charge au sein du Conseil des questions liées à la prévention des catastrophes d'origine naturelle et humaine, ainsi qu'à la préparation et réponse de ces catastrophes, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'UE. De même, elle est en charge des questions liées à l'assistance mutuelle entre les États membres de l'UE en cas de survenance de catastrophes et du renforcement de la sécurité chimique, biologique, radiologique et nucléaire dans l'UE. En 2018, la refonte du mécanisme européen de protection civile a été le dossier principal traité au sein du groupe PROCIV qui a abouti en 2019 au vote de la décision (UE) 2019/420 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2019 modifiant la décision no 1313/2013/UE relative au mécanisme de protection civile de l'Union.

Dans le cadre de la crise COVID-19, la Commission européenne avait proposé en juin 2020 une nouvelle refonte du mécanisme précité. Après cinq mois de négociations intensives au sein du groupe PROCIV, les États membres sont parvenus à un texte de compromis. Le Conseil de l'UE a dès lors été mandaté en novembre 2020 afin de débiter les trilogues avec le Parlement européen. Compte tenu des différentes positions des États membres sur la conception future du mécanisme européen de protection civile et des conditions de négociations difficiles à cause des mesures et restrictions sanitaires liées à la gestion de la pandémie COVID-19, le compromis trouvé est à considérer comme une grande réussite.

Comité de la Protection civile au sein de la Commission européenne

Le ministère de l'Intérieur représente les services de secours auprès du CPC auquel adhèrent les 31 États participants au Mécanisme européen de protection civile. Ce groupe analyse entre autres la mise en place, l'organisation et le fonctionnement des capacités de réponse d'urgence (« European Emergency Response Capacity, EERC »), le fonctionnement du pool volontaire des modules d'intervention des États membres, la réponse européenne aux différentes demandes d'aide urgente ou encore la collaboration avec des pays tiers dans le cadre du Mécanisme européen de la protection civile.

En 2020, de par ce que la pandémie liée à la COVID-19 a impliqué, bon nombre de réunions ont eu lieu par visioconférence. Les moyens technologiques mis en place ont ainsi permis de coordonner les efforts des États membres pour aboutir à l'adaptation du mécanisme européen dans un laps de temps raisonnable, malgré les contraintes. Par ce biais, et dans le cadre de la gestion de la pandémie, a également pu avoir lieu un vote d'urgence sur des actes d'exécution donnant à la Commission européenne certaines compétences exceptionnelles (notamment dans le domaine d'équipement de protection individuelle).



Directeurs généraux de la protection civile

Le ministère de l'Intérieur représente le Luxembourg auprès des réunions des Directeurs généraux de la protection civile qui sont des réunions biannuelles au cours desquelles le Conseil informe les représentant-e-s des États membres sur l'évolution des thématiques traitées au niveau européen sur la protection civile et sollicite l'avis des représentant-e-s sur des dossiers spécifiques. En 2020, ces réunions ont été organisées sous les présidences croate et allemande. De par la situation sanitaire en 2020 liée à la gestion de la pandémie liée à la COVID-19, les réunions précitées n'ont pas pu avoir lieu en présentiel. Toutefois, pour assurer le lien social entre les directeurs généraux et les informer des avancées sur le plan européen, lesdites réunions ont eu lieu par visioconférences. L'année 2021 sera menée par les présidences portugaise et slovène.

28. Focal Point – Disaster risk reduction & disaster risk management

Le point focal sur la réduction des risques de catastrophe (RRC), rattaché au ministère de l'Intérieur, est en charge de l'implémentation du cadre d'action de Sendai au niveau national et gère les relations avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNDRR).

En 2019, le point focal RRC a procédé à des réunions préparatoires avec les différents ministères concernés en vue de l'implémentation de la plateforme nationale sur la RRC en 2020. Le point focal RRC est responsable de l'implémentation et de la coordination de la plateforme nationale sur la RRC et assure la présidence du comité interministériel.



Travaux législatifs et réglementaires

Projets de lois déposés

- 1° Projet de loi portant modification : 1° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988; 2° de l'article 2045 du code civil ; 3° de la loi du 11 juillet 1957 portant réglementation du camping ; 4° de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ; 5° de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes ; 6° de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 ; 7° de la loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics, [dossier parlementaire n°7514](#).

Lois votées

- 1° Loi du 11 mars 2020 portant modification : 1° de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ; 2° de la loi modifiée du 15 juin 1999 portant organisation de l'Institut national d'administration publique, [mémorial A155](#).
- 2° Loi du 20 mai 2020 portant prorogation de la durée de validité des cartes d'identité, [mémorial A420](#).
- 3° Loi modifiée du 24 juin 2020 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, [mémorial A531](#).
- 4° Loi modifiée du 24 juin 2020 portant introduction d'une mesure temporaire relative à l'application de l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, [mémorial A532](#).
- 5° Loi modifiée du 24 juin 2020 concernant la célébration du mariage dans un édifice communal autre que la maison communale dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19, [mémorial A526](#).

Projets de règlements grand-ducaux introduits dans la procédure réglementaire

- 1° Projet de règlement grand-ducal portant modification : 1° du règlement grand-ducal modifié du 21 octobre 1987 concernant le temps de travail et les congés des fonctionnaires communaux ; 2° du règlement grand-ducal modifié du 6 décembre 1989 concernant le congé politique des bourgmestres, échevins et conseillers communaux ; 3° du règlement grand-ducal modifié du 25 septembre 1998 fixant les conditions de formation, d'admission aux emplois et de rémunération des chargés de



cours des établissements d'enseignement musical du secteur communal ; 4° du règlement grand-ducal du 8 novembre 2010 portant exécution de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ; 5° du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux ; 6° du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux ; 7° du règlement grand-ducal modifié du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

- 2° Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 10 août 1991 concernant la désignation, la composition et le fonctionnement des délégations des fonctionnaires communaux.
- 3° Projet de règlement grand-ducal portant organisation de la formation pendant le service provisoire des fonctionnaires communaux ainsi que du cycle de formation de début de carrière des employés communaux, modifiant : 1° le règlement grand-ducal modifié du 27 octobre 2000 déterminant à l'Institut national d'administration publique 1. l'organisation de la commission de coordination, 2. la collaboration avec les administrations et établissements publics de l'État et 3. la collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et les administrations et établissements publics des communes ; 2° le règlement grand-ducal modifié du 13 août 2002 portant institution d'une formation spéciale pour les fonctionnaires communaux et abrogeant le règlement grand-ducal modifié du 27 octobre 2000 portant 1. organisation à l'Institut national d'administration publique de la division de la formation pendant le service provisoire du personnel des communes, des syndicats de communes et des établissements publics des communes et 2. modification du règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1990 portant fixation des conditions d'admission et d'examen des fonctionnaires communaux.

Règlements grand-ducaux publiés

- 1° Règlement grand-ducal du 17 janvier 2020 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1990 portant fixation des conditions d'admission et d'examen des fonctionnaires communaux, [mémorial A22](#).
- 2° Règlement grand-ducal du 11 février 2020 fixant les modalités d'évaluation et de calcul de la contrepartie monétaire dans le cadre d'un transfert de propriété et les modalités de calcul d'une redevance dans le cadre d'un bail emphytéotique ou d'un droit de superficie des biens immeubles affectés aux missions de sécurité civile, [mémorial A65](#).
- 3° Règlement grand-ducal du 3 mars 2020 portant modification : 1° de l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques; 2° du règlement grand-ducal du 19 mars 1979 instituant près du lac



de barrage d'Esch-sur-Sûre un poste de premiers secours qui fonctionne pendant la saison touristique allant du 15 mai au 15 septembre ; 3° du règlement grand-ducal modifié du 19 mai 1992 portant application des dispositions de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques à des voies et places non ouvertes au public mais accessibles à un certain nombre d'utilisateurs ; 4° du règlement grand-ducal modifié du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à points ; 5° du règlement grand-ducal du 19 juillet 1997 relatif aux limitations de la circulation des poids lourds les dimanches et jours fériés ; et abrogeant : 1° l'arrêté grand-ducal du 31 janvier 1907 concernant l'exécution de la loi du 22 avril 1905, sur l'établissement d'un impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie; 2° le règlement grand-ducal du 6 mai 2010 déterminant les missions spécifiques, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la division de la protection civile de l'Administration des services de secours ; 3° le règlement grand-ducal modifié du 6 mai 2010 portant organisation 1. de la division d'incendie et de sauvetage de l'Administration des services de secours 2. des services d'incendie et de sauvetage des communes ; 4° le règlement grand-ducal du 6 mai 2010 fixant 1) l'organisation de la formation des agents des services de secours et de la population 2) la composition, l'organisation et les missions de la Commission à la formation de l'Administration des services de secours ; 5° le règlement grand-ducal du 21 mars 2012 déterminant les modalités de permanence et de garde et d'indemnisation des volontaires des unités de secours de la division de la protection civile de l'Administration des services de secours, [mémorial A154](#).

- 4° Règlement grand-ducal du 25 mars 2020 portant introduction de mesures relatives à la validité des cartes d'identité et aux délais en matière d'aménagement communal et de développement urbain dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, [mémorial A190](#) (acte plus en vigueur).
- 5° Règlement grand-ducal du 1^{er} avril 2020 portant modification du règlement grand-ducal du 25 mars 2020 portant introduction de mesures relatives à la validité des cartes d'identité et aux délais en matière d'aménagement communal et de développement urbain dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, [mémorial A221](#) (acte plus en vigueur).
- 6° Règlement grand-ducal du 8 avril 2020 portant suspension des délais applicables dans certaines procédures applicables aux fonctionnaires et employés communaux et relatif à la procédure prévue en matière d'accès du fonctionnaire communal à un groupe de traitement supérieur au sien et de l'employé communal à un groupe d'indemnité supérieur au sien dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, [mémorial A256](#) (acte plus en vigueur).



- 7° Règlement grand-ducal du 10 avril 2020 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 25 mars 2020 portant introduction de mesures relatives à la validité des cartes d'identité et aux délais en matière d'aménagement communal et de développement urbain dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, [mémorial A277](#) (acte plus en vigueur).
- 8° Règlement grand-ducal du 24 avril 2020 portant suspension de l'article 1^{er} du règlement grand-ducal modifié du 19 mars 1979 instituant près du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre un poste de premiers secours qui fonctionne pendant la saison touristique allant du 15 mai au 15 septembre dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, [mémorial A324](#) (acte plus en vigueur).
- 9° Règlement grand-ducal du 11 mai 2020 portant dérogation à l'article 12 du règlement grand-ducal modifié du 30 juillet 2013 portant exécution de certaines dispositions du Titre 4. - De la comptabilité communale de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, [mémorial A384](#) (acte plus en vigueur).
- 10° Règlement grand-ducal du 22 mai 2020 portant habilitation du collège des bourgmestre et échevins et du bureau d'un syndicat de communes de créer des emplois sous le statut du salarié et de procéder à l'engagement des salariés nécessaires à la mise en œuvre de l'organisation scolaire conformément au règlement grand-ducal du 20 mai 2020 portant dérogation aux articles 38, 39 et 68 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, [mémorial A430](#) (acte plus en vigueur).
- 11° Règlement grand-ducal du 29 mai 2020 portant introduction de mesures relatives à la validité des cartes d'identité et aux délais en matière d'aménagement communal et de développement urbain dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 et portant abrogation du règlement grand-ducal modifié du 25 mars 2020 portant introduction de mesures relatives à la validité des cartes d'identité et aux délais en matière d'aménagement communal et de développement urbain dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, [mémorial A466](#) (acte plus en vigueur).
- 12° Règlement grand-ducal du 12 juin 2020 modifiant : 1° le règlement grand-ducal modifié du 27 février 2011 fixant les modalités du contrôle de la connaissance des trois langues administratives pour le recrutement des fonctionnaires communaux ; le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux, [mémorial A491](#).
- 13° Règlement grand-ducal du 29 juillet 2020 portant dérogation à l'article 12 du règlement grand-ducal modifié du 30 juillet 2013 portant exécution de certaines dispositions du Titre 4. - De la comptabilité communale de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, [mémorial A651](#).
- 14° Règlement grand-ducal du 23 octobre 2020 portant modification : 1° du règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1990 portant fixation des conditions d'admission et d'examen des fonctionnaires communaux ; 2° du règlement grand-ducal modifié du



- 27 février 2011 fixant les modalités du contrôle de la connaissance des trois langues administratives pour le recrutement des fonctionnaires communaux, [mémorial A870](#).
- 15° Règlement grand-ducal du 9 novembre 2020 modifiant le règlement grand-ducal du 13 juillet 2018 fixant les conditions et modalités de remboursement des assurances complémentaires aux pompiers volontaires, [mémorial A902](#).
- 16° Règlement grand-ducal du 23 décembre 2020 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission consultative de prévention d'incendie, [mémorial A26](#).

Les règlements grand-ducaux énumérés aux points 5° à 13° sont des règlements grand-ducaux pris dans le cadre de l'état de crise déclaré par le règlement grand-ducal du 18 mars 2020². Leur échéance a été concomitante avec la fin de l'état de crise.

² Règlement grand-ducal du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, [mémorial A165](#).



Circulaires

En 2020, la ministre de l'Intérieur a envoyé 181 circulaires aux communes et aux entités communales.

n° 3943	COVID-19 - Loi modifiée du 17 juillet 2020 - Texte consolidé
n° 3942	COVID-19 - Nouvelles mesures - sixième modification de la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19
n° 3941	COVID-19 - Renouvellement des contrats d'adhésion au chèque-service accueil
n° 3940	COVID-19 - Lieux de célébration du mariage et de réception de la déclaration de PACS
n° 3939	COVID-19 - Informations au personnel enseignant et éducatif de l'enseignement fondamental
n° 3938	COVID-19 - Loi du 19 décembre 2020
n° 3937	COVID-19 –Recommandations sanitaires temporaires de la Direction de la santé à l'attention des établissements offrant des activités sportives et des activités de bien-être de type wellness
n° 3936	Promotion générale dans les ordres nationaux 2021
n° 3935	Brexit et titres de séjour
n° 3934	COVID-19 - Loi modifiée du 17 juillet 2020 - Texte consolidé
n° 3933	COVID-19 - Prolongation des mesures de lutte contre la pandémie - cinquième modification de la loi modifiée du 17 juillet 2020
n° 3932	Etablissement du plan pluriannuel de financement (PPF) 2021
n° 3931	Programme FutureSkills
n° 3930	Enseignement fondamental: Lignes de conduite en cas de dispense des cours pour cause d'intempéries
n° 3929	COVID-19 - Recommandation de port du masque dans les zones extérieures à forte densité de personnes
n° 3928	Remboursement et indemnisation des heures de congé politique prises au cours de l'année 2020 dans le cadre des activités au sein des syndicats de communes
n° 3927	Impôt foncier 2019
n° 3926	COVID-19 - Recommandations sanitaires temporaires de la Direction de la santé à l'attention des établissements offrant des activités sportives et des activités de bien-être de type wellness
n° 3925	Finalisation des conventions de collaboration et présentation du projet dans le cadre du développement d'une application mobile nationale au sujet de la gestion des déchets
n° 3924	Recensement annuel des chiens
n° 3923bis	COVID-19 - Loi modifiée du 17 juillet 2020 - Texte consolidé
n° 3923	COVID-19 - Nouvelles mesures de lutte contre la pandémie - quatrième modification de la loi modifiée du 17 juillet 2020



n° 3922	COVID-19 - Informations au personnel enseignant et éducatif de l'enseignement fondamental
n° 3921	Examen d'admission définitive aux fonctions de secrétaire communal et de secrétaire-rédacteur
n° 3920	COVID-19 - Résultats de l'enquête sur l'organisation du travail dans le secteur communal pendant la crise
n° 3919	Présentation virtuelle du nouveau Pacte Nature et du Pacte Climat 2.0
n° 3918	Réunions d'information "Nuit du Sport", édition 2021 - Invitation
n° 3917	Présentations digitales sur la mobilité publique et la réorganisation des lignes d'autobus régionales RGTR
n° 3916	Appel à projets "Vèlosummer 2021"
n° 3915	Nombre de logements sociaux - année 2020
n° 3914	COVID-19 - Nouvelle adaptation des mesures de lutte contre la pandémie
n° 3913	Codes comptables supplémentaires
n° 3912	Extension exceptionnelle de la durée de validité des réussites à un examen d'admissibilité des fonctionnaires communaux datées avant le 1er novembre 2015
n° 3910	COVID-19 - Télétravail
n° 3909	Elaboration des budgets 2021 des communes et mise à jour du plan pluriannuel de financement (PPF) 2020 des entités du secteur communal
n° 3907	COVID-19 - Note concernant l'organisation des chasses en battue
n° 3906	Notification des projets d'action de lutte contre le bruit dans l'environnement
n° 3905	Le tram rapide et son contexte multimodal entre Luxembourg-Ville et la région Sud
n° 3904	COVID-19 - Personnel communal - Congé pour raisons familiales en cas de mise en quarantaine ou d'isolement d'un enfant scolarisé
n° 3903	COVID-19 - Prolongation des mesures de lutte contre la pandémie
n° 3902	Journée de Commémoration nationale 2020
n° 3901	COVID-19 - Rentrée scolaire 2020/21
n° 3900	COVID-19 - Mise à disposition d'une Toolbox (boîte à outils)
n° 3899	COVID-19 - Recommandations relatives aux cours d'éducation physique et de natation
n° 3898	Recensement de la population
n° 3897	Loi Pacte logement, droit de préemption des communes - jugement du tribunal administratif du 22 juillet 2020
n° 3896	COVID-19 - Recommandations sanitaires pour activités sportives et de bien-être
n° 3895	Examens de carrière pour les employé-e-s communaux/-ales
n° 3894	COVID-19 - Transport scolaire lié à l'organisation des groupes A et B du 25 mai au 26 juin 2020
n° 3893	Digitalisation du calendrier sport-loisir



n° 3891	COVID-19 - Recommandations sanitaires pour le secteur communal
n° 3890	Doublment de l'allocation de vie chère et détermination du revenu disponible d'un ménage en vue du calcul du loyer pour logements locatifs subventionnés
n° 3889	Taxes communales - Corrigendum de la circulaire n°3779 du 9 mars 2020
n° 3888	Report de la mise à jour du PPF 2020
n° 3887bis	COVID-19- Nouvelle adaptation des mesures de lutte contre la pandémie
n° 3887	COVID-19 - Nouvelle adaptation des mesures de lutte contre la pandémie
n° 3886	Elaboration des budgets rectifiés 2020 et des budgets 2021
n° 3885	COVID-19 - Recommandations sanitaires personnes physiques
n° 3884	COVID-19 - Nouveau point de contact des communes auprès de l'Inspection sanitaire
n° 3883	COVID-19 - Prolongation et adaptation des mesures de lutte contre la pandémie
n° 3882	COVID-19 - Cours de rattrapage à l'enseignement fondamental
n° 3881	COVID-19 - Modification de la loi sur la nationalité luxembourgeoise
n° 3880	Subsides du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans l'intérêt de l'enseignement musical - année scolaire 2019/2020
n° 3879	COVID-19 - Mention à inscrire sur les actes de mariage
n° 3878	Règlements de circulation communaux - Rappel de la circulaire n°3412 du 7 novembre 2016
n° 3877	COVID-19 - Recommandation technique préventive concernant Covid19 et certains systèmes de ventilation mécanique contrôlée
n° 3876	Manuels scolaires et matériel didactique pour l'année scolaire 2020/2021
n° 3875	COVID-19 - Fin de l'état de crise - mesures spécifiques concernant les salarié-e-s
n° 3874	COVID-19 - Recommandations sanitaires
n° 3873	COVID-19 - Formation continue obligatoire pour tous les conducteurs professionnels
n° 3872	COVID-19 - Annexes supplémentaires à la circulaire n°3871 du 24 juin 2020
n° 3871	COVID-19 - Fin de l'état de crise
n° 3870	COVID-19 - Reconstitution du groupe classe à partir du 29 juin 2020
n° 3869	COVID-19 - Retour d'expériences sur l'organisation du travail dans le secteur communal pendant la crise
n° 3868	Prorogation de délais en faveur de candidats-locataires ou locataires de logements locatifs subventionnés
n° 3867	Célébration de l'anniversaire de la naissance de S.A.R. le Grand-Duc en date du 23 juin 2020
n° 3866	COVID-19 - Port du masque dans l'exercice d'activités de plus de 20 personnes
n° 3865	"Vélosommer 2020"



n° 3864	COVID-19 - Règlement grand-ducal du 18 mars 2020 - Texte coordonné du 10 juin 2020
n° 3863	COVID-19 - Règlement grand-ducal du 18 mars 2020 - Texte consolidé du 10 juin 2020
n° 3862	COVID-19 - Nouvelles mesures de déconfinement
n° 3861	"mateneen fir eng modern Gemeng" : Invitation pour évènement en ligne
n° 3860	COVID-19 - Plan de relance Sport - aides financières
n° 3859	COVID-19 - Règlement grand-ducal du 18 mars 2020 - Texte consolidé du 29 mai 2020
n° 3858	COVID-19 - Recommandations sanitaires de la Direction de la santé concernant la pratique du chant et des instruments à vent
n° 3857	COVID-19- 1. Suppression de la suspension des enquêtes publiques dans les procédures de PAP 2. Version consolidée du règlement grand-ducal modifié du 25 mars 2020 portant introduction de mesures relatives à la validité des cartes d'identité et aux délais en matière d'aménagement communal et de développement urbain dans le cadre de la lutte contre le Covid-19
n° 3856	Marchés publics - présentation des dossiers au ministère de l'Intérieur
n° 3855	COVID-19 - Règlement grand-ducal du 18 mars 2020 - Texte consolidé du 27 mai 2020
n° 3854	COVID-19 - Appui des préventionnistes du CGDIS dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de levée de confinement pour le secteur de l'Horeca
n° 3853	COVID-19 - Reprise progressive des activités suspendues - nouvelle phase
n° 3852	COVID-19 - Déconfinement 4e phase - règlement grand-ducal du 26 mai 2020 - <i>remplacée par 3853</i>
n° 3851	COVID-19 - Prorogation de la durée de validité des cartes d'identité
n° 3850	Questionnaire destiné aux membres de la commission consultative d'intégration
n° 3849	COVID-19 - Règlement grand-ducal du 22 mai 2020 concernant l'engagement de personnel supplémentaire, nécessaire à la reprise de l'enseignement fondamental à partir du 25 mai 2020
n° 3848	COVID-19 - Modification des dérogations du congé pour raisons familiales
n° 3847	COVID-19 - Attribution d'aides financières aux entreprises locales impactées par la propagation de la pandémie du Covid-19
n° 3846	COVID-19 - Engagement de salariés dans le cadre de la reprise des activités dans l'enseignement fondamental
n° 3845	COVID-19 - Informations supplémentaires concernant la mise en place du système de l'enseignement en alternance
n° 3844	COVID-19 - Marchés publics: prolongation des délais de réalisation des travaux publics et établissement des certificats de non-obligation
n° 3843	COVID-19 - Levée de la suspension de l'émission de passeports



n° 3842	COVID-19 - Réouverture des écoles fondamentales et des structures d'accueil - Mise en place du système de l'enseignement en alternance
n° 3841	COVID-19 - Recommandations sanitaires structures d'éducation et d'accueil - Aires de jeu
n° 3840	Mise à jour du PPF 2020
n° 3839	COVID-19 - Règlement grand-ducal du 18 mars 2020 - Texte consolidé du 11 mai 2020
n° 3837	COVID-19 - Plateforme équipements de protection individuelle (EPI-Covid19)
n° 3836	COVID-19 - Deuxième distribution de masques protecteurs - bon de retrait
n° 3835	COVID-19 - Reprise progressive des activités suspendues - deuxième phase - organisation des services communaux
n° 3834	COVID-19 - Impact du COVID-19 sur les finances communales
n° 3833	COVID-19 - Deuxième distribution de masques protecteurs
n° 3832	COVID-19 - Règlement grand-ducal du 18 mars 2020 - Texte consolidé du 4 mai 2020
n° 3831	Enseignement fondamental - Circulaire de printemps
n° 3830	COVID-19 - Message de Mme la Ministre de l'Intérieur
n° 3829	COVID-19 - Fourniture et distribution de masques et de solutions hydro-alcooliques pour l'enseignement fondamental et les structures d'accueil
n° 3828	COVID-19 - Lieux de célébration du mariage et de réception de la déclaration de PACS
n° 3827	COVID-19 - Recommandations sanitaires pour le secteur de la construction
n° 3826	COVID-19 - Situation des agents communaux se trouvant dans l'impossibilité de se soumettre à un examen de carrière en raison des mesures décidées par le Gouvernement pour limiter la propagation du Covid-19
n° 3825	COVID-19 - Marchés publics : délais de recours et adaptation temporaire de certaines autres modalités formelles
n° 3824	COVID-19 - Mesures en matière de sécurité et de santé au travail pour les salariés
n° 3823	COVID-19 - Règlement grand-ducal du 18 mars 2020 - texte consolidé du 20 avril 2020
n° 3822	COVID-19 - Recommandations sanitaires
n° 3821	COVID-19 - Centres de recyclage
n° 3820	COVID-19 - Reprise progressive des activités suspendues
n° 3819	Introduction de la déclaration d'arrivée auprès d'une commune luxembourgeoise et de la déclaration de départ vers l'étranger via Myguichet.lu
n° 3818	COVID-19 - Mesures ciblées prises dans l'intérêt des salariés et des autorités communales en matière de sécurité sociale
n° 3817	Prorogation de délais du règlement grand-ducal modifié du 16 novembre 1998 en matière de logements locatifs
n° 3816	COVID-19 - Distribution de masques protecteurs



n° 3815	COVID-19 - Abrogation du plan directeur sectoriel "décharges pour déchets inertes" - suspension des délais
n° 3814	COVID-19 - Modification temporaire de certains délais et procédures s'appliquant aux fonctionnaires et employés communaux
n° 3813	COVID-19 - Congé de récréation des fonctionnaires et employés communaux
n° 3812	COVID-19 - Séances des conseils communaux et des comités des syndicats de communes
n° 3811	COVID-19 - Délais de péremption des autorisations de construire / recours contre les autorisations de construire
n° 3810	COVID-19 - Suspension de délais en matière d'environnement
n° 3809	COVID-19 - Congé pour soutien familial
n° 3808	COVID-19 - Circulaire n°3797 - Rectificatif
n° 3807	COVID-19 - Règlement grand-ducal du 18 mars 2020 - texte consolidé
n° 3806	COVID-19 - Cartes d'identité
n° 3805	COVID-19 - Délai de péremption des autorisations de construire / recours contre les autorisations de construire
n° 3804	Etablissement d'un relevé des chargés de cours engagés sous le statut de l'employé communal ou du salarié communal dans l'enseignement musical
n° 3803	Recensement général de la population de 2021
n° 3802	COVID-19 - Congé pour raisons familiales
n° 3801	COVID-19 - Déchets et centres de recyclage
n° 3800	COVID-19 - Etat civil : suspension du délai pour déclarations de naissance
n° 3799	COVID-19 - Dépouilles mortelles : ordonnance du médecin-inspecteur
n° 3797	COVID-19 - Aménagement communal et cartes d'identité
n° 3796	COVID-19 - Séances des organes communaux et syndicaux
n° 3795	Accord salarial dans la Fonction Publique - modifications apportées au statut général des fonctionnaires communaux
n° 3794	COVID-19 - Répercussions sur la gestion des marchés publics
n° 3793	COVID-19 - Communication de Monsieur le Ministre du Logement
n° 3792	COVID-19 - Traitement des demandes de remboursement et d'indemnisation des heures de congé politique de l'année 2019
n° 3791	COVID-19 - Règlement grand-ducal du 20 mars 2020
n° 3790	COVID-19 - Circulaire de Mme la Ministre de l'Environnement et du Développement durable
n° 3789	COVID-19 - Suspension de l'émission de passeports
n° 3788	COVID-19 - Informations et recommandations diverses
n° 3787	COVID-19 - Texte du règlement grand-ducal du 18 mars 2020
n° 3786	COVID-19 - Mesures de lutte - Règlement grand-ducal du 18 mars 2020
n° 3785	COVID-19 - Organisation des services publics du secteur communal



n° 3784	COVID-19 - Effets sur la gestion des ressources humaines des communes et des entités assimilées
n° 3783	Recommandation technique préventive concernant Covid19 et certains systèmes de ventilation mécanique contrôlée
n° 3782	COVID-19 - Plan de continuité d'activité communal
n° 3778	Loi Pacte logement - exercice du droit de préemption
n° 3777	Participation de l'Etat au financement de l'enseignement musical - année scolaire 2018/2019
n° 3776	Cours destinés aux fonctionnaires communaux qui se préparent à l'examen de promotion des groupes de traitement B1 et C1 - sous-groupes administratifs
n° 3775	Informations en relation avec le coronavirus (COVID-19) au Luxembourg
n° 3774	Fonds pour la gestion de l'eau (actualisation des modalités d'octroi des aides financières)
n° 3773	Intégration et accueil des étrangers - Appel à projets subventionnés par l'Etat
n° 3772	Procédure de consultation relative au projet d'abrogation du plan directeur sectoriel "décharges pour déchets inertes" (PSDDI)
n° 3771	Conférences régionales sur la mobilité publique et la réorganisation des lignes d'autobus régionales RGTR - Date supplémentaire
n° 3770	Obligations de déclaration du bénéficiaire effectif auprès du Registre des bénéficiaires effectifs - Rappel
n° 3769	Gestion par objectifs - séminaires régionaux supplémentaires
n° 3768	Formulaires de demandes d'aides en matière de tourisme
n° 3767	Politique d'égalité - questionnaire en ligne
n° 3766	Conséquences du "Brexit"
n° 3765	Cours destinés aux fonctionnaires communaux qui se préparent aux examens d'admission définitive et de promotion du secteur technique
n° 3764	Agenda de développement durable à l'horizon 2030
n° 3763	Examens d'admission définitive et de promotion des fonctionnaires communaux - année 2020
n° 3762	Recrutement de fonctionnaires communaux : réforme de l'examen d'admissibilité - Guide explicatif et réunions d'information
n° 3761	Gestion par objectifs - guide pratique et séminaires régionaux
n° 3760	Conférences régionales sur la mobilité publique et la réorganisation des lignes d'autobus régionales RGTR
n° 3759	Subsides Late Night Bus
n° 3758	Congé politique de l'année 2019 - demandes de remboursement et d'indemnisation
n° 3757	Accord salarial dans la Fonction Publique - transposition dans le secteur communal



Questions parlementaires

En 2020, la ministre de l'Intérieur a été saisie de 105 questions parlementaires.

QP n° 1676	Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS)
QP n° 1678	Littering
QP n° 1704	Séparation de l'Église et de l'État
QP n° 1705	Impôt sur la spéculation
QP n° 1717	Convention entre le Naturpark Our et le Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région concernant un partenariat national des cours d'eau
QP n° 1729	Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS)
QP n° 1730	Achat d'un terrain en France par la Ville de Differdange
QP n° 1767	Autonomie communale
QP n° 1774	Électromobilité
QP n° 1786	Impôt foncier
QP n° 1800	Formation spéciale pour secouristes
QP n° 1838	Alerte inondations
QP n° 1841	Passages à niveau
QP n° 1843	Délais à respecter pour une mise en bière
QP n° 1851	Poubelle pour déchets biodégradables
QP n° 1859	Indemnités des bénévoles du CGDIS
QP n° 1892	Commissions des loyers des communes de moins de 6.000 habitants
QP n° 1893	Aides financières supplémentaires des communes de la Nordstad en cas de fusion
QP n° 1894	Prise en charge des frais de conservation et de préservation des édifices religieux mis à la disposition du fonds
QP n° 1902	Autonomie communale
QP n° 1912	Recrutement auprès du CGDIS
QP n° 1913	Surélévation de bâtiments
QP n° 1921	Finances communales
QP n° 1922	Publicité des réunions des conseils communaux
QP n° 1923	Fermeture de routes communales
QP n° 1932	Détournements de fonds au sein de l'administration communale de Hesperange
QP n° 1963	Bail à ferme
QP n° 1967	Conflits d'intérêts dans le cadre d'autorisations de construire
QP n° 1969	Ligne éditoriale pour les bulletins communaux
QP n° 1984	Implantation du futur centre d'incendie et de secours commun des communes de Bettembourg et Dudelange
QP n° 1998	Premiers secours



QP n° 2007	Détecteur de fumée pour sourds
QP n° 2010	Fermeture de maisons communales due à l'expansion du coronavirus
QP n° 2031	Chômage partiel dans le contexte de la pandémie du coronavirus
QP n° 2034	Distribution de masques respiratoires dans certaines communes aux citoyens 65+
QP n° 2061	Pollution répétée des cours d'eau
QP n° 2116	Stratégie de déconfinement
QP n° 2142	Localité de Hoscheid-Dickt dans la commune de Parc Hosingen
QP n° 2152	Réserves en eau potable
QP n° 2153	Drapeaux européens en berne
QP n° 2182	Appel aux dons de la part de Luxembourg Air Rescue (LAR) afin d'acquérir du matériel nécessaire pour le transport de patients Covid-19
QP n° 2200	Réunions du collège des bourgmestre et échevins
QP n° 2210	Déversement d'eaux usées dans la Sûre
QP n° 2215	Masques chirurgicaux
QP n° 2216	Mesures de déconfinement des cultes
QP n° 2217	Réouverture des infrastructures de sport
QP n° 2235	Aides étatiques dans le domaine de l'assainissement des eaux usées
QP n° 2268	Collaboration entre l'État et les communes dans le cadre de la pandémie du coronavirus
QP n° 2271	Jardins de graviers
QP n° 2286	Masse maximale autorisée des ambulances
QP n° 2293	Convention signée entre le CGDIS et la Luxembourg Air Rescue (LAR)
QP n° 2295	Finances communales dans le contexte de la pandémie du coronavirus
QP n° 2312	Immeubles dans des zones vertes
QP n° 2341	Construction de logements par les communes
QP n° 2345	"Memorandum of understanding" et accords similaires conclus par le gouvernement
QP n° 2378	Élimination de déchets infectieux médicaux
QP n° 2383	Soutiens financiers accordés aux communes pour la mise en œuvre de diverses politiques nationales
QP n° 2387	Masques protecteurs
QP n° 2399	Modes de logement alternatifs
QP n° 2410	Réglementation de la cohabitation
QP n° 2475	Guêpes
QP n° 2477	Cessation temporaire des activités aux installations de prétraitement du Fridhaff des déchets destinés à l'élimination
QP n° 2481	Mise en vigueur de dispositions d'un PAG contraires à la loi
QP n° 2482	Participation citoyenne dans les communes
QP n° 2502	Finances communales



QP n° 2567	Lac de barrage d'Esch-sur-Sûre
QP n° 2588	Taxes communales relatives à la gestion des déchets
QP n° 2606	Utilisation de la technologie 5G dans la télémédecine
QP n° 2616	Enquête dans le secteur communal concernant l'organisation du travail pendant la crise liée à la Covid-19
QP n° 2619	Convention entre les communes et le CGDIS pour le transfert des biens meubles
QP n° 2645	Réserves en eau potable
QP n° 2648	Plan particulier d'intervention de la centrale nucléaire de Cattenom
QP n° 2653	Canicule et de l'adaptation des villes au changement climatique
QP n° 2666	Subventions communales dans le cadre de la pandémie du coronavirus
QP n° 2687	Utilisation du logo du CGDIS
QP n° 2692	Démolition d'une ferme dans la commune de Beckerich
QP n° 2718	Matériel de radioprotection
QP n° 2723	Indemnités des bénévoles du CGDIS
QP n° 2741	Cours de premier secours dans le cadre de la pandémie de la Covid-19
QP n° 2773	Relations de propriété des presbytères
QP n° 2781	Utilisation de sabots de Denver pour immobiliser des véhicules
QP n° 2832	Logements à coût modéré dans le cadre du Pacte Logement
QP n° 2899	Parc éolien à Burden
QP n° 2905	Manifestations organisées par les associations dans le cadre de la pandémie du coronavirus
QP n° 2960	Mariages civils en dehors de la maison communale
QP n° 2970	Congé extraordinaire pour les volontaires du CGDIS après un service de sauvetage de nuit
QP n° 2975	Localisation mobile avancée (AML)
QP n° 2976	"Public private partnerships" (PPP) des communes
QP n° 2977	Démolition d'immeubles
QP n° 3013	Identification des animaux domestiques
QP n° 3019	Activités des amicales du CGDIS
QP n° 3046	Systèmes photovoltaïques dans les zones vertes
QP n° 3057	Référendum communal
QP n° 3085	Utilisation des parcètres pendant la pandémie de la Covid-19
QP n° 3105	Protection de licenciement dans le cadre du congé politique
QP n° 3115	Impact de la pandémie de la Covid-19 sur le fonctionnement des communes
QP n° 3139	Vaccination contre la grippe pour les membres du CGDIS
QP n° 3160	Mise en quarantaine de 24 classes dans la commune de Steinsel
QP n° 3172	Entretien des cours d'eaux
QP n° 3193	Armoires à livres installées dans les villages



QP n° 3194	Mise en œuvre des plans d'aménagement particulier (PAP) dans les différentes communes du pays
QP n° 3199	Feux d'artifice de la Saint-Sylvestre 2020/2021
QP n° 3234	Gardes champêtres
QP n° 3311	Feux d'artifice
QP n° 3319	Construction d'immeubles sur des terrains réhabilités

